

Plan de Mobilité Simplifié – Approbation – Avis des partenaires

Le contexte

Cette note présente la procédure de « participation du public » prévue à l'article L123-19-1 du Code de l'environnement. Cette consultation intervient dans le cadre de la procédure d'approbation et de délibération du Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes de Bresse Louhannaise Intercom' (BLI). L'idée est de présenter la politique de déplacement prise par la collectivité et de l'agrémenter avant son approbation en décembre 2023 et sa mise en œuvre sur une période de 10 ans.

La participation du public :

Le projet de PDMS a été présenté et arrêté en conseil communautaire le 12 juillet 2023 (article L1214-36-1 du code des transports). Il a ensuite été soumis pour avis aux personnes publiques concernées, aux partenaires et associations de juillet à octobre 2023, dont le statut est visé par l'article L1214-36-1: les 30 communes de Bresse Louhannaise Intercom', la Région Bourgogne Franche Comté, le Département de la Saône-et-Loire, la communauté de communes Bresse Revermont 71, la communauté de communes Porte du Jura, Grand Bourg Agglomération, la communauté de communes Terres de Bresse.

Au total, 18 réponses ont été réceptionnées. 14 partenaires ont rendu un avis favorable, 3 partenaires un avis défavorable et un avis technique.

A la suite de cette première période de consultation, le comité des partenaires s'est réuni le 03 novembre 2023 pour partager le projet de plan de mobilité simplifié (PDMS) et instaurer les premiers échanges auprès des partenaires le constituant afin de créer une dynamique locale autour de la mobilité. Ce comité des partenaires se réunira par la suite au moins une fois par an pour dialoguer sur le sujet de la mobilité au sein du territoire.

La composition du Comité des partenaires de la CC Bresse Louhannaise Intercom' est déterminée souverainement par le Conseil communautaire et répond aux exigences légales. Le Comité des partenaires de la CC Bresse Louhannaise Intercom' est présidé par le Vice-président en charge de la Mobilité ou son représentant. Le Comité des partenaires de la CC Bresse Louhannaise Intercom' est composé de 31 membres répartis dans 4 collèges :

- Collège de représentants des institutionnels
- Collège de représentants du monde économique
- o Collège de représentants d'associations ou d'habitants
- Collège des autres acteurs complémentaires



Conformément à l'article L1214-36-1 du Code des transports et article L. 123-19-1 du code de l'environnement, le document a été soumis à la consultation du public pour une période de 21 jours, du 07 au 28 novembre 2023. Au cours de cette période, le public a émis des avis sur le plan de mobilité simplifié de BLI, en suggérant, proposant des modifications, des précisions, de nouvelles propositions, etc.

La suite du document est la synthèse des observations et des propositions émis par l'ensemble des personnes consultées. Le PDMS sera alors approuvé par délibération du Conseil communautaire le 13 décembre 2023.

A la suite de cette délibération, le plan de mobilité simplifié de Bresse Louhannaise Intercom sera effectif et portera la stratégie mobilité du territoire sur 10 ans. Il sera alors consultable ainsi que les avis rendus par voie d'affichage électronique sur le site internet de BLI pour une période de trois mois.

Synthèse des avis rendus :

Commune	Avis exprimé	Date	Précision
Branges	Favorable	31/08/2023	Délib DE 40
Bruailles	Favorable	07/09/2023	Délib n°2023-38
Champagnat	Favorable	29/09/2023	Délib 29SEPT202342
Condal			
Cuiseaux	Favorable	03/10/2023	Délib n°2023-50
Dommartin-lès- Cuiseaux	Favorable	22/09/2023	Délibération du 22 septembre 2023
Flacey-en-Bresse			
Frontenaud	Défavorable	22/09/2023	
Joudes			
Juif	Favorable		
La Chapelle- Naude	Défavorable	28/09/2023	Délibération N°18/2023
Le Fay	Favorable	18/09/2023	Délib 2023-038 du 18 septembre 2023
Le Miroir	Favorable	19/09/2023	Délibération 2023 N°74 du 19 septembre
Louhans	Favorable	05/10/2023	Délibération du 5 octobre 2023
Montagny-près- Louhans	Favorable	20/09/2023	
Montcony			
Montret			
Ratte			



I	ı	Ī	 I
Sagy			
Saint-André-en- Bresse			
Sainte-Croix-en- Bresse	Défavorable	08/09/2023	"Avis très réservé" avec observations
Saint-Etienne-en- Bresse			
Saint-Martin-du- Mont			
Saint-Usuge	Favorable	28/09/2023	
Saint-Vincent-en- Bresse	Favorable	14/09/2023	
Simard	Favorable	21/09/2023	
Sornay	Favorable	19/10/2023	Délibération 30-2023. Avis favorable avec observations
Varennes-Saint- Sauveur			
Vérissey			
Vincelles			
CR BFC		26/10/2023	Avis technique et précisions
CD 71			
CCBR71			
CC PORTE DU JURA			
CA GBA			
CC TDB			

Retours sur les observations

Partenaires	Actions concernées	Remarques
Commune de Sornay	Remarque générale	Réserve sur le PDMS qui remet en cause l'utilisation des voitures particulières qui est aujourd'hui nécessaire et obligatoire en milieu rural afin de garantir l'autonomie des personnes.
Commune de Frontenaud	Remarque générale	Avis réservé sur l'utilisation du vélo en milieu rural, notamment pour les déplacements domicile-travail en horaire posté.
Commune de Sainte-Croix-en- Bresse	Remarques sur le Diagnostic	 Le diagnostic a été travaillé suivant les données de recensement disponible en 2022, soit celles de la période de 2019. La commune de Saint-Croix-en-Bresse malgré la présence de nombreux commerce et service, n'est pas labélisé par l'ANCT comme centre local d'équipements. Le coût d'utilisation annuel de la voiture basé sur les parcours moyens effectués par les habitants de la région. Ce qui représente : 5 700€/an par habitants. Et représente 0,7T d'émission de gaz à effet de serre.



		 Les déplacements entre écoles et travail pour les parents sont compté. En ce qui concerne les statistiques des accidents, sur 120 accidents, les précisions sont les suivantes : 2RM : 32 accidents dont 1 mortel Personnes de plus de 65 ans : 35 accidents dont 6 tués 93 accidents de jour 27 accidents de nuit 20 accidents lors d'intempéries Le vol de vélo n''est pas ressorti lors des enquêtes et concertations. L'office du tourisme n'a pas donné de chiffre en ce sens. Les déplacements pour un but administratif ne sont pas calculés car trop incertains. Le télétravail n'est pas quantifiable à long terme, fait partie d'un ensemble de solution mais l'économie du territoire tournée vers l'industrie réduit les effets visibles.
Commune de Sainte-Croix-en- Bresse	Remarques sur le Plan d'actions	 La commune indique qu'aucune action ne concerne aujourd'hui le trafic PL sur le territoire. Ce trafic est en partie induit par la typologie d'entreprises sur le territoire qui ont de gros besoins de logistique. => Pas de solution à faible coût pour le limiter, la construction de déviation n'est pas conseillée. Le PDMS n'a pas vocation à réinterroger l'offre privée qui est subventionné en grande partie par une entreprise. La mise en place d'aménagement cyclable ne devrait pas impacter les quotas constructibles en lien avec la loi ZAN. Certains coûts d'actions ne sont pas estimés car trop incertain.
CR BFC	Avis technique et remarque générale	 La région précise à nouveau que les sujets de mobilité sont également liés aux autres compétences: politique du logement, tourisme, accès à l'emploi Par ailleurs, la complexité de l'écosystème mobilité vient également du nombre d'acteurs agissant sur les sujets de mobilité, et qui ne sauraient s'arrêter aux acteurs institutionnels. La Région doit signer, avec les AOM de chaque bassin de mobilité, un Contrat Opérationnel de Mobilité (COM). Dans sa première génération, celui-ci portera avant tout sur le porter à connaissance. Néanmoins, il conviendra d'assurer également une cohérence entre ce document (qui sera à signer courant 2024) et les différents documents présentement cités (SRADDET, SCOT Bresse Bourguignonne, PCAET, Plan de territoire de la CC et son PDMS).
CR BFC	Remarques sur le diagnostic	 Les aménagements cyclables: La gare de Louhans possède une consigne vélo sécurisé. Si elle a été initialement pensée « pour les abonnés TER », cette offre de stationnement ne leur est pas réservée. Toute personne souscrivant à un abonnement pour réserver une place de stationnement vélo peut utiliser ce service. L'abris vélo en gare de Louhans dispose de 8 places de stationnement (et autant d'abonnement possible). Seuls deux abonnements sont encore disponibles (octobre 2023).



		Une offre complémentaire pourra être envisagée par la Communauté de Communes. Afin de répondre à des usages moins fréquents – notamment touristiques, des boxes vélos (disponibles sans abonnements) pourraient être envisagés. • Le covoiturage: l'expérimentation de ligne de covoiturages subventionnée déployées par la Région a pris fin le 01/06/2023. Faute d'usage, celle-ci n'a pas été reconduite. La Région a choisi de concentrer ses efforts sur une évolution de la plateforme de mise en relation covoiturage, en déployant une application mobile de la plateforme web et en permettant aux usagers de bénéficier de la prime CEE.
CR BFC	Action 1.2 : Rendre visibles et accessibles les arrêts de car	 Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Service au Public (SDAASP) la Région a engagé un travail de mise en accessibilité des arrêts identifiés prioritaires (plus de 300 arrêts au total sur le territoire régional). Cette démarche se fait obligatoirement avec le gestionnaire de voirie. Plusieurs types d'affichage sont disponibles en fonction du mobilier urbain qui sera choisi par le gestionnaire de voirie. Les fiches horaires disponibles sur le site internet Mobigo correspondent au format d'affichage à disposer sur les arrêts. Il pourra également être envisagé par la Communautés de Communes d'intégrer, en plus des informations relatives au réseau routier Mobigo, des informations sur les lieux d'intermodalités à proximité (aires de covoiturage, stationnement vélo disponible). L'application Mobigo permet l'achat de titre de transport du réseau Mobigo routier et TER. Actuellement, tous les cars ne sont pas équipés du matériel permettant de disposer d'une information en temps réel. Néanmoins, il est possible de donner l'information dynamique de l'horaire théorique d'arrivée du bus, qui reste plus facile à comprendre que la fiche horaire brut de la ligne. Cette information est disponible sur l'application Mobigo, sur tous les arrêts référencés. La mise en place d'un QR-code qui renvoie directement à l'arrêt associé sur l'application Mobigo pourra donc être proposé par la Communauté de Communes, en lien avec la Région, à court ou moyen termes. Les espaces mobilité sont des lieux facilitant l'accès à l'information et permettant un conseil et un accompagnement personnalisé. La Région pourra, selon les besoins locaux et les moyens à sa disposition, contribuer au développement d'espaces de mobilité (action proposée dans le cadre du contrat opérationnel de mobilité). L'accompagnement proposé dans ces boutiques pourra, prendre différentes formes : relai d'information, accompagnement propos



		fonction des besoins du territoire et du matériel disponible à la Région.
CR BFC	Action 2.2 : Manager la mobilité des publics fragiles	 La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a instauré la mise en place d'un plan d'action en faveur des mobilités solidaires. Celui-ci, appelé Schéma des Mobilité Solidaires en Bourgogne-Franche-Comté, devra être issu d'un copilotage entre la Région et le Département de Saône et Loire. L'objectif de ce document sera de définir les conditions d'accompagnement individualisé à la mobilité pour les personnes concernées par les « mobilités solidaires ». La loi identifie les parties prenantes suivantes : Région, Département, AOM, Syndicat mixte de transport et Organismes concourant au service public de l'emploi. La démarche n'a pas été officiellement engagée avec le Département de Saône et Loire. Elle le sera, au plus tard, en 2024. Le diagnostic issu de ce plan de mobilité ainsi que les premières actions pourront nourrir ce travail.
CR BFC	Action 2.3 : Manager la mobilité des actifs	 La Région encourage donc toutes démarche en lien avec les employeurs sur les sujets de mobilité. Ainsi, afin de soutenir cette démarche et cette animation, la Région a mis en place plusieurs dispositifs visant en particulier les déplacements domicile-travail : Le Challenge mobilité; La plateforme de mise en relation covoiturage, l'application mobile, et son outils « communauté »; La mise à disposition d'un stand Mobigo, qui pourra être réservé par les territoires afin de présenter les offres de transports et outils proposés par la Région lors d'animations sur la mobilité.
CR BFC	Action 3.2 : Accompagner le développement de l'offre de TC régionale sur les lignes existantes et vers le sud du territoire	L'emport des vélos dans les transports collectifs ne peut être soutenables de manière généralisée pour les déplacements quotidiens. La Région s'est engagée dans une démarche de multimodalité favorisant la sécurisation des vélos en gare et encourageant l'usage des transports collectifs et vélos en libre-service dans les territoires qui en dispose (via la mise en place d'abonnements combinés notamment).
CR BFC	Action 3.2 : Accompagner le développement de l'offre de TC régionale sur les lignes existantes et vers le sud du territoire - « Echanger avec la Région BFC sur la ligne de TER Bourg-en- Bresse <> Dijon pour l'augmentation des fréquences des trains en arrêt à la gare de	Des évolutions ponctuelles et maîtrisées de l'offre pourront être étudiées sur la base des moyens de production disponibles. Concernant les correspondances entre les lignes services routiers Mobigo et les TER Mobigo, un travail a été engagé au sein de la Région pour répondre à cette problématique. À la suite de vos remarques, ainsi qu'à celles de l'association « SOS Terres de la Bresse », une attention particulière sera portée à la gare de Louhans lorsque le groupe de travail concerné sera réuni. Si vous avez des propositions d'adaptation d'horaires spécifiques, vous pouvez les faire parvenir à la Région par courrier à destination de la Présidente. La Région peut, selon les contrats en cours, faire évoluer à la marge ses services. Néanmoins, toute évolution des services se fera à moyens constants.



	1 . 1	
	Louhans et travailler les horaires en	
	cohérence avec l'offre	
	de Cars Mobigo pour	
	permettre	
	l'intermodalité »	
CR BFC	Action 3.2 : Accompagner le développement de l'offre de TC régionale sur les lignes existantes et vers le sud du territoire - « Faire évoluer le réseau de transport des cars Mobigo »	La LOM prévoir une amélioration de l'intermodalité entre les vélos et les transports collectifs. L'une des mesures vise spécifiquement le transport routier : les autocars neufs utilisés pour des services réguliers de transport public routier de personnes, à l'exception des services urbains, sont équipés, à leur mise en service, d'un système pour transporter au minimum cinq vélos non démontés. Cette mesure n'a pas fait l'objet d'un décret d'application, mais quelques précisions ont été apportées : - La mesure s'applique également au transport scolaire ; - La mesure concerne tous les autocars neufs à compter du 1er juillet 2021 ; - L'AOM concernée peut déroger à cette obligation par décision motivée :
		motivée ;
		- Les services librement organisés (SLO, ou « cars Macron ») sont
		également concernés par cette mesure, avec des conditions
CD DEC	A attiana A 1	d'application spécifiques (décret, journal officiel du 21/02/2021).
CR BFC	Action 4.1 :	Les points d'embarquement sécurisés sont nécessaires à la pratique
	Accompagner et	du covoiturage en sécurité.
	développer la	En complément de la matérialisation de ces aires un référencement
	pratique du	sur la plateforme de covoiturage Mobigo pourra être bienvenu pour permettre une visibilité de ces aires au-delà des habitants du
	covoiturage	territoire – notamment dans le cadre du covoiturage longue distance.
		La Région a pour objectif de recruter deux animateurs dédiés à
		l'animation du covoiturage auprès des entreprises et collectivités de
Citovon	Remarque sur le plan	Bourgogne-Franche-Comté. Faire un grand parking relais en dehors de Louhans pour le
Citoyen	d'action	stationnement des clients du marché, surtout l'été, et mettre en places un service de navettes pour se rendre au marché. Du tel service serait questionné en lien avec la sous-action 4 de l'Action 2.2.
Citoyen	Remarque sur le plan	Faciliter l'autonomie des jeunes et des actifs avec une liaison en bus
,-	d'action	depuis les gares de Cousance ou Saint-Amour avec les communes limitrophes de BLI. ⇒ Se référer à la sous-action 2 de l'action 3.2
Citoyen	Remarque sur le plan	La route Louhans-Montcony qui apparaît comme boucle
Citoyen	d'action et sa composante cyclable	cyclo-touristique interroge l'usager sur ce qualificatif. ⇒ Il s'agit du label donné par l'office du tourisme. La sécurisation de cet axe et de la départementale est à prévoir suivent les besoins remontés par la commune. • Sécurisation des départementales ⇒ Voir action 1.3
Citoyen	Remarque sur le plan	Offre TC inadaptée pour les loisirs.
	d'action	⇒ Se référer à la sous-action 2 de l'action 3.2
	u action	23 13 13 13 13 33 43 43 53 53 12 46 1 46 10 11 3 12



Citoyen	Remarques générales	Impression d'une dégradation du service depuis 2011.
	sur la ligne TER Bourg-	Pas de service de Transport en commun pour rejoindre les gares.
	en-Bresse <-> Dijon	Correspondances pour les grandes lignes (Paris, Lyon ou Genève)
	,	inefficace depuis la ligne TER.

Reçu en préfecture le 04/09/2023

Publié le

ID: 071-217100569-20230831-DE40-DE

N°40-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Saône-et-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres

En exercice: 18 Présents: 15 Qui ont pris part à la délibération: 16 **DE LA COMMUNE DE BRANGES**

Séance du 31 août 2023

Date de convocation 25 août 2023 Date d'affichage 25 août 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 31 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT, Maire.

Présents: Mesdames Hélène Boy, Mireille Brenot, Sandrine Chaux, Christelle Favier, Françoise Gacon, Aurélie Gravallon, Nathalie Oudard, Patricia Rozand.

Messieurs Christophe Bras, Didier François, François Guillemaut, Romain Petit, Ghislain Sixdenier, Anthony Vadot, Jérôme Vadot.

Excusés: Monsieur Daniel Bornel qui a donné pouvoir à Monsieur François Guillemaut, Monsieur Mickaël Favier, Madame Sandrine Pertet.

Secrétaires de séance : Madame Mireille Brenot et Madame Hélène Boy.

DE 40 – Plan de Mobilité Simplifié

La Loi n°2019-1428 dite Loi d'Orientation des Mobilités a défini l'Autorité Organisatrice de la Mobilité locale en redistribuant les compétences en matière de mobilité entre la Région et les EPCI. La communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' (BLI) est donc Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial et les trente communes qui la compose.

Par ce fait elle peut mettre en œuvre volontairement un Plan de Mobilité Simplifié afin d'être au plus proche des besoins du territoire en termes de mobilité.

Par délibération du 22 juin 2022, BLI a prescrit l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié qui permet de préciser la stratégie du territoire en matière de mobilité et de définir un plan d'actions sur une vision à long terme pour améliorer la mobilité des habitants et salariés de son territoire, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Après la réalisation d'un diagnostic, de scénarii présentés lors de la Conférence des Maires le 10 mai dernier, de deux ateliers de concertation portant sur les orientations du Plan de Mobilité Simplifié, des actions à mettre en œuvre et leur priorisation, le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été construit et articulé autour de 4 grandes orientations stratégiques et d'un plan d'actions divisé en 11 fiches actions (voir annexe synthétique) :

Envoyé en prefecture le 04/09/2023 S²LO

ID: 071-217100569-20230831-DE40-DE

Reçu en préfecture le 04/09/2023

Publié le

ID: 071-217100569-20230831-DE40-DE

- Aménager l'espace public et sécuriser les déplacements de tous les publics
- Manager et animer la mobilité auprès des différents publics de BLI
- Connecter les territoires voisins, vecteur de déplacement à l'échelle de BLI
- Questionner l'avenir de la voiture individuelle et sa décarbonation

Afin d'arrêter le projet de Plan de Mobilité Simplifié, il doit être soumis entre autres à l'avis des communes de BLI puis soumis à une procédure de participation du public dans les conditions prévues à l'alinéa II de l'article 123-19-1 du Code de l'environnement.

Il sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis avant d'être définitivement approuvé par délibération du Conseil Communautaire de BLI et mis en œuvre progressivement à compter de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié proposé par Bresse Louhannaise Intercom';
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME, Le Maire,

Anthony VADOT

NE-ET-LC

Reçu en préfecture le 04/09/2023 52LO

ID: 071-217100569-20230831-DE40-DE



Rôle de BLI

Bresse Louhannaise

Synthèse des actions

4-4		J	1 N	de coût			mobilisable partenariale	partenariale		prioritaire
Orientat	Orientation 1 - Aménager l'espace public et sécuriser les déplacements de tous les publics	s de tous les	publics							
bilité	- Réaliser un diagnostic participatif des itinéraires piétons stratégiques	- 3	1	SkC	×				984	
de l'espace public - F de	- Favoriser la marche à pied, accessible à tous, dans les centres-bourgs et autour de la gare de Louhans	l'aménag	l'aménagement des centres-	M€	×	×		×	Communes	*
te -	- Prendre en compte la marche dans les documents d'urbanisme et de planification territoriale				×			×	Communes / Syndicat Mute de la Bresse bourguignonne	4
							-			
Rendra Visibles et Accessibles les arrêts de	- Rendre accessible les arrêts de cars					×		×	CD71 / Région Communes	
	- Accentuer l'information voyageur aux arrêts					×		×	CD71 / BLI / Région	
7	- Equiper la gare de Louhans pour en faire un Pôle d'échanges multimodal			The same	×	*		×	Commune de Louhans SNCF	
Créer un réseau cyclable - I	Créer un réseau cyclable - Développer un réseau cyclable léger pour reller les pôles majeurs générateurs de	Lancement des études et	des et.	230 ke	×	×	×	×	CD71/8U	
consrent, securise et de continu - h	deplacement - Identifier les l'Unéraires cyclables prioritaires et les aménager suivant la répartition des	ravaux	ravaux Lancement des études et travaux	Z W	×	>	**	*	CD71/BLI	
8 1	compétences de chacun - Faciliter la pratique au sein des 1,2 zones de d'artivités et avec les centres-boures associés	Lancement	Lancement des études et	2 ME	: ×	: ж	: ×		COMMUNES CD71 / BLI	
J-	- Créer une culture vélo partagée	30KC	VI BABAR	30k€	×		×		Communes BLI / CD71	
dir	Orientation 2 - Manager at animer la mobilité aunaix des différents muhliss de BII	o solidare	10							
Manager la mobilité des - ≠	Manager is mobilité des - Aménager les abords des écoles	a bassics as	30		×	×	×	×	Communes	
scolaires - E	- Expérimenter la mise en place de Pédibus et Vélobus auprès d'établissements et proposer un accompagnement			ķē	×		×	×	Etablissements scolaire BU	
	- Déployer les animations scolaires			¥	×		×		118	
-	- Intégrer le programme MOBY pour mieux connaître la mobilité scolaire du territoire			ķē	×		×		18	
Manager la mobilité des - F	Manager la mobilité des - Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite			ž	×	×		×	CD71/BU	
publics fragiles . F	- Favoriser l'inclusion des habitants en situation de précarité			Ř	×			×	Mission Mobilité	ID
9-	- Garantir la mobilité des personnes âgées			왕	×	×		×	BU Communes	×
· 8	- Consolider les bilans des différents services de TAD présents sur le territoire et les coardonner	K K	KE KE KE	¥	×			×	BLJ / Croix Rouge / Région Mission Mobilité	71-217
Manager la mobilité des . E actifs	- Encourager la réalisation de Plans de Mobilités (Inter-)Employeurs auprès des entreprises ou des zones d'activités et de leurs représentants, en lien avec l'action de la Mission Mobilité	161		•	*			×	Mission Mobilité / Bresse Initiative / BLI	100569-20
1	- Promouvoir le forfalt mobilité durable				×			×	BLI Missian Mobilité)Z300.
٥-	- Campagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises			10kc	×			×	Bresse Initiative	31-L

Envoyé en préfecture le 04/09/2023 Reçu en préfecture le 04/09/2023



Plan d'actions - PDMS CC BLI • 43

Synthèse des actions

Rôle de BLI

Orientation 3 - Connecter les territoires voisins, vecteur de déplacement à l'échelle de BLI Sous-actions N N+1 N+2 N+3 ... N+10 Echelle de coût Pilotage Coordination Subvention Action mobilisable partenariale MOA envisagée Action prioritaire

3	Publi ID : (ié le
3.2 Accompagner le développement de	15.0	Créer des transversales vélos pour desservir les territoires voisins
- Œuvrer au développement du train	- Développer le tourisme à vélo	27 Créer des transversales - Travailler un réseau cyclable à une échelle partenariale vélos pour desservir les territoires voisins
Discussion partenariale avec la Région		Groupe de travail avec les EPCI voisins dès 2024
	15k¢/ an - Animation	xMc
×	*	×
		×
	×	×
×	×	×
SNCF Région Bourgognne franche	CD71 Office du tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne	BU / Communes EPCI Valsins CD71 / CD01 / CD39

ώ * = = = m	< =	0
Etudier les opportunités d'outils et de services mobilités au profit des habitants et salariés du territoire	les lignes existantes et vers le sud du territoire	l'affre TC régionale sur
Etudier les opportunités - Etudier la possibilité de centraliser les réflexions autour de la mobilité à l'échelle du bassin d'outils et de services de mobilité mobilités au profit des habitants et salariés du territoire - Créer un groupe de travail avec les entreprises de plus de 10 salariés et leur représentants pour élaborer une ligne de transport urbain	- Faire évoluer le réseau de transport des cars Mobigo	
Discussion partenariale avec le Syndicat Mikte de la Bresse bougulgnonne et ses collectivités des 2024 Discussion partenariale avec Bresse Initiative, Mission Mobilité, Mission Locale et entreprise	Discussion partenariale avec la Région dès 2024	dès 2024
	•	
××	×	×
× ×	×	×
BLI Syndicat Mixte de Bresse bourguignonne EPCI Voisins BLI Bresse Initiative, Mission Mobilité, Mission Locale	Région Bourgognne Franche Comté BL BL Bresse Initiative EPCI Voisins	Comté Commune de Louhans
	×	

ü

0	
=:	
ED.	
3	
- 57	
27	
≠.	
~	
\simeq	
_	
B	
7	
\sim	
_	
æ	
U)	
-	
~	
\simeq	
-	
3	
æ	
œ	
_	
273	
5	
O	
=	
=.	
-	
del	
~	
w	
-	
20	
-	
~	
\simeq	
7	
Ē	
-	
7	
ē	
re ir	
re in	
re ind	
re indiv	
re indivi	
re individ	
re individu	
re individue	
re individuel	
re individuelle	
re individuelle	
re individuelle e	
re individuelle et	
re individuelle et :	
re individuelle et sa	
re individuelle et sa	
re individuelle et sa c	
re individuelle et sa de	
re individuelle et sa déc	
re individuelle et sa déci	
re individuelle et sa déca	
re individuelle et sa décari	
re individuelle et sa décarb	
re individuelle et sa décarbo	
re individuelle et sa décarbon	
re individuelle et sa décarbona	
e individuelle et sa décarbona	
re individuelle et sa décarbonation	
e individuelle et sa décarbona	
e individuelle et sa décarbona	

4.1

4.2

Ske 7ke				Développer des services			Accompagner et développer la pratique du covoiturage
15k6 15k6	- Etudier l'opportunité et mise en place d'une prime à l'achat VAE	 Etudier l'opportunité financière et mise en œuvre d'un service de location de vélo en complément des offres existantes 	- Mise en place de petits équipements dédiés au vélo et de structure relais « Accueil Vélo »	Développer des services - Mise en place de stationnements sécurisés en llen avec le vélo	- Communiquer sur la pratique du covoiturage et ses bienfaits	- Etudier l'opportunité d'aménagement de parking de covoiturage	- Animer et relancer la pratique du projet TransiStop porté par le CD71 et la Mission Mobilit
15k6 15k6	ętu	étu	(i	10k€ 10	Ske		é 8k€ 7k
15k€ 100k€ × × × × × × × × × × × × × × × × × × ×		de nt-6	5let	_			Ö
15k€ 100k€ × × × × × × × × × × × × × × × × × × ×	me 15kd	me 50 30k4				50k	
x x x x x x x x x x x x x x x x x x x	15k€						
	15k@/an	75k€	10k€	S0k€	Sk€	100k€	15k€
	×	×	×	×	×	×	×
			×	×		×	
	×	×	×	×	×	×	
Mi Br Comm			×	×		×	×
CO71 Sasion Mobilité esse Initiative CD71 / BLI Communes BLI BLI LUNCES / BLI / CD71 LUNCES / BLI / CD71 BLI LUNCES / BLI / CD71 BLI BLI BLI BLI	ВШ	Bil / Opérateur privé ou public	Communes / BLI / CD71	Communes / Btl / CD71	BLI	CD71 / BLI Communes	BLI CD71 Mission Mobilité Bresse Initiative



DÉPARTEMENT DE SAÔNE ET LOIRE ARRONDISSEMENT DE LOUHANS

Délibération du Conseil munic de la Commune de CHAMPAGNA

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Recu en préfecture le 03/10/2023

CANTON DE CUISEAUX

Séance ordinaire Du 29/09/2023

22/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf du mois de SEPTEMBRE le Conseil Municipal de

la Commune de CHAMPAGNAT s'est réuni à la salle polyvalente de la commune à

20 H 30 sous la Présidence de Madame BUISSON Fabienne Maire

Conseillers municipaux :

en exercice: 10 Membres présents BUISSON Fabienne — PUGEAUT Angéline

présents : 09 - PIGNON Patrick - Patricia BOUDET - FERRIER Antoine -

ROUSSÉ Isabelle - CROSET Richard - VARROT Luc - BORGES Valérie

Date de la convocation et de l'affichage:

Membres absents excusés: JOUSEAU Estelle pouvoir à BUISSON Fabienne

Membres absents: NEANT

Secrétaire de séance : ROUSSÉ Isabelle

29SEPT 202342

Objet: PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

La Loi n°2019-1428 dite Loi d'Orientation des Mobilités a défini l'Autorité Organisatrice de la mobilité locale en redistribuant les compétences en matière de mobilité entre la Région et les EPCI. La communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' (BLI) est donc Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial et les trente communes qui la compose.

Par ce fait elle peut mettre en œuvre volontairement un Plan de Mobilité Simplifié afin d'être au plus proche des besoins du territoire en termes de mobilité.

Par délibération du 22 juin 2022, BLI a prescrit l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié qui permet de préciser la stratégie du territoire en matière de mobilité et de définir un plan d'actions sur une vision à long terme pour améliorer la mobilité des habitants et salariés de son territoire, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Après la réalisation d'un diagnostic, de scénarii présentés lors de la Conférence des Maires le 10 mai dernier, de deux ateliers de concertation portant sur les orientations du Plan de Mobilité Simplifié, des factions à mettre en œuvre et leur priorisation, le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été construit et articulé autour de 4 grandes orientations stratégiques et d'un plan d'actions divisé en 11 fiches actions (voir annexe synthétique)

- Aménager l'espace public et sécuriser les déplacements de tous les publics
- Manager et animer la mobilité auprès des différents publics de BLI
- Connecter les territoires voisins, vecteur de déplacement l'échelle de BLI
- Questionner l'avenir de la voiture individuelle et sa décarbonisation

Afin d'arrêter le projet de Plan de Mobilité Simplifié, il doit être soumis entre autres à l'avis des communes de BLI puis soumis à une procédure de participation du public dans les conditions prévues à l'alinéa II de l'article 123-19-1 du code de l'environnement.

Il sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis avant d'être définitivement approuvé par délibération du Conseil Communautaire de BLI et mis en œuvre progressivement à compter de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : 8 pour et 2 abstentions

- Emet un avis favorable sur le projet de plan de Mobilité Simplifié proposé par Bresse Louhannaise Intercom'
- Autorise Mme le maire à signer tout document y afférent

Pour copie conforme

Maire

BUISSON Fabienne

Le secrétaire de séance ROUSSÉ Isabelle



Reçu en préfecture le 03/10/2023

veça en prefectare le oc

D: 071-217100924-20230928-2023 20-D

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

Téléphone: 03.85.75.09.09. mairie.lachapellenaude@wanadoo.fr

1, Place de la Mairie 71500 LA CHAPELLE NAUDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil vingt trois, le vingt-huit septembre, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE NAUDE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien GUIGUE, Maire.

Présents: GUIGUE Sébastien, BOULET Anne, BAILLY Maryline, GENEVOIS Peggy, COLIN Jean-François, COULON Jérôme, ROSAIN Anthony, DALOZ Jean-Pierre, MASSOT Camille, GRIVEL Nicolas, GAMBEY Grégory, GRANGER David, CLERC Jean-Yves.

Convocation du Conseil Municipal en date du : 19/09/2023

OBJET : plan de mobilité simplifié

Nombre de Conseillers en exercice	13
Nombre de Conseillers Présents	13
Suffrage exprimés	13
Vote CONTRE	13
Vote ABSTENTION	0
Vote POUR	0

Secrétaire de séance nommée par le Conseil Municipal : Anne BOULET

Délibération N° 18/2023

Monsieur le Maire explique que la loi n° 2019-1428 dite de Loi d'Orientation des Mobilités a défini l'Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale en redistribuant les compétences en matière de mobilité entre la Région et les EPCI. La Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' (BLI) est donc Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial et les trente communes qui la compose.

Par ce fait, elle peut mettre en œuvre volontairement un Plan de Mobilité Simplifié qui permet de préciser la stratégie du territoire en matière de mobilité.

Par délibération du 22 juin 2022, BLI a prescrit l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié qui permet de préciser la stratégie du territoire en matière de mobilité et de définir un plan d'actions sur une vision à long terme pour améliorer la mobilité des habitants et salariés de son territoire, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Après la réalisation d'un diagnostic, de scénarii présentés lors de la Conférence des Maires le 10 mai dernier, de deux ateliers de concertation portant sur les orientations du Plan de Mobilité Simplifié, des actions à mettre en œuvre et leur priorisation, le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été construit et articulé autour de 4 grandes orientations stratégiques et d'un plan d'actions divisé en 11 fiches actions (voir annexe synthétique):

- ✓ Aménager l'espace public et sécuriser les déplacements de tous les publics,
- ✓ Manager et animer la mobilité auprès des différents publics de BLI,
- ✓ Connecter les territoires voisins, vecteur de déplacement à l'échelle de BLI,
- ✓ Questionner l'avenir de la voiture individuelle et sa décarbonation,

Afin d'arrêter le projet de Plan de Mobilité Simplifié, il doit être soumis entre autres à l'avis des communes de BLI puis soumis à une procédure de participation du public dans les conditions prévues à l'alinéa II de l'article 123-19-1 du Code de l'Environnement.

Il sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis Requen préfecture le 03/10/2023 approuvé par délibération du Conseil Communautaire de BLI et mis entre progressivement compter de 2024.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023 ID: 071-217100924-20230928-2023_20-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis défavorable sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié proposé par Bresse Louhannaise Intercom'
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document entérinant cette décision.

Pour extrait certifié conforme M. Sébastien GUIGUE, Maire

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 071-217101575-20231003-DEL_2023_50-DE

Séance du 03/10/2023

Date de convocation: 27/09/2023 Date d'affichage: 27/09/2023 Nombre de conseillers:

En exercice: 19 Présents: 16 Excusés: 3 Absents: 0 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUISEAUX

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni salle du conseil municipal en séance ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise JAILLET, Maire de CUISEAUX.

<u>Présents</u>; JAILLET Françoise; MAITRE Gilles; ROCHET Annie; GIANORA Gérard, RIVOIRE JACQUINOT Carole; BERTHAUD Emmanuel; de COURTIVRON Gilles; FAUVEY Audrey; GEROLT Magali; JACQUES Pascal; LEROY Christian; MICHEL Ketty; PONCET Jean-Michel, RODOT Bertrand, UNY Fanny; VULLIEZ Fabien –

Absents excusés:

BACAER Julien pouvoir donné à LEROY Christian

SEVESTRE Delphine pouvoir donné à PONCET Jean-Michel

TOTA FENIET Virginie pouvoir donné à JAILLET Françoise

Secrétaire: LEROY Christian

APPROBATION DU PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi n°2019-1428 dite Loi d'Orientation des Mobilités a défini l'Autorité Organisatrice de Mobilité locale en redistribuant les compétences en matière de mobilité entre la Région et les EPCI. La Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' (BLI) est donc Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial et les trente communes qui la compose.

Par ce fait, elle peut mettre en œuvre volontairement un Plan de Mobilité Simplifié afin d'être au plus proche des besoins du territoire en termes de mobilité.

Par délibération du 22 juin 2022, BLI a prescrit l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié qui permet de préciser la stratégie du territoire en matière de mobilité et de définir un plan d'actions sur une vision à long terme pour améliorer la mobilité des habitants et salariés de son territoire, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Après la réalisation d'un diagnostic, de scénarii présentés lors de la Conférence des Maires le 10 mai dernier, de deux ateliers de concertation portant sur les orientations du Plan de Mobilité Simplifié, des actions à mettre en œuvre et leur priorisation, le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été construit et articulé autour de 4 grandes orientations stratégiques et d'un plan d'actions divisé en 11 fiches actions (voir annexe synthétique) :

- Aménager l'espace public et sécuriser les déplacements de tous les publics
- Manager et animer la mobilité auprès des différents publics de BLI
- Connecter les territoires voisins, vecteur de déplacement à l'échelle de BLI

2023-50 5.7

- Questionner l'avenir de la voiture individuelle et sa décarbonation.

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le



ID: 071-217101575-20231003-DEL_2023_50-DE

Afin d'arrêter le projet de Plan de Mobilité Simplifié, il doit être soumis, entre autres, à l'avis des communes de BLI puis soumis à une procédure de participation du public dans les conditions prévues à l'alinéa II de l'article 123-19-1 du Code de l'environnement.

Il sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis avant d'être définitivement approuvé par délibération du Conseil Communautaire de BLI et mis en œuvre progressivement à compter de 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié proposé par Bresse Louhannaise Intercom'.

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document y afférent.

Fait à CUISEAUX le 3 octobre 2023

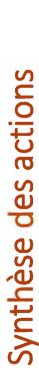
Certifié exécutoire Reçu en Sous Préfecture, le Publié ou notifié le La Maire

Françoise JAILLET,

Ont signé les membres présents Extrait conforme La Maire,

Françoise JAILLET.

2023-50 5.7





Rôle de BLI

Offertation 1. Annuage term continue and account of the second of the se		Actions	Sous-actions	0T+N E+N Z+N T+N	Echelle de coût	Pilotage	Coordination		Subvention Action mobilisable partenariale	MOA envisagée	Action prioritaire	_ <u>e</u>
Translate National Particles and integration of the large of the procession of the		Orient	s déplacem	s de tous les publics								
The contract of the contract o	1.1	Travailler l'accessibilité	- Realiser un diagnostic participatif des itinéraires piétons stratègiques		Ske	×				118		
Function of the first of complete in mobilitied durable durabl			a marche à pied, accessible à tous, dans les centres-bourgs et autour de la	Charge agention des centres- hottes	ME	×	×		×	Соттипе	×	ĸ.
Foreigner to receivable to a rice de contract pour et faire un Pible d'échange multimodal contract in mobilité des screagles les arris de caracteristes de contract pour et faire un Pible d'échange in partie de contract pour et faire un Pible d'échange multimodal contract in mobilité des screagles parcialises au soit de 21 2 avoit de l'activité et pales multimodal contract in mobilité des screagles profitaires et les ambientes et pales printaires et les ambientes de d'activités et pales multimodal contract in mobilité des screagles printaires et les ambientes des des ambientes de des ambientes de des ambientes de des ambientes de des ambientes et pales printaires et les ambientes des des ambientes de partigies de contract in mobilité des screagles printaires et les ambientes des des ambientes de partigies des ambientes des ambientes des ambientes des partigies de partigies des ambientes des partigies des par			 Prendre en compte la marche dans les documents d'urbanisme et de planification territoriale 			×			×	Communes / Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	10	
Color or refeasu adulable the entire to compare and another to compare the control of co	1.2	Rendre visibles et	- Rendre accessible es arrêis de cars				×		×	CD71 / Région		
Criterion relations browning and the defaultion motivation of the first policy in the contraction of the con		accessibles les arrêts de	- Accention Pinformation vovagetr aux arrête				. >		: >	Communes CD71 / BLI / Région		
Contractive at particular point of the contractive and contractive and contractive at the contractive and contractive at the contractive and contractive at the contr		SJES				:	< :		< :	Communes Commune de Louhans		
Coffee on riceau cycloble igen four riceau cycloble igen from riceau cycloble igen from rice in the department of the communication of the communication of the communication of the cycloble in the cycloble			- Equiper la gare de Louhans pour en faire un Pôle d'echanges multimodal			×	×		×	SNCF		
Commune complete let bindelites syciables principlies et les aménager suivant la répartition des les centres-bourge associés Communes le mobilité des personnes à getes Contradiger les alimentants annablité des personnes à getes Contradiger les communes et projecter les déplacements de projecter les déplacements de projecter les déplacements des projecters les déplacements de projecters la mobilité des personnes à getes Contradiger les animations socialire de l'activités et de leurs représentants, en lieu avoir de la mobilité des personnes à getes Contradiger les contradiger les contradigers les mobilité des personnes à getes Contradiger les depres de leurs représentants qui les mobilité deurable Contradiger les deurs représentants, en lien avec l'action de la Mission Mobilité des personnes à getes Communes autités Contradiger les deurs représentants, en lien avec l'action de la Mission Mobilité des personnes à getes Contradiger les deurs représentants, en lien avec l'action de la Mission Mobilité des personnes à	1.3	Créer un réseau cyclable cohérent, sécurisé et	- Développer un réseau cyclable léger pour relier les pôles majeurs générateurs de déplacement	functional des milites di travain	230 k€	*	*	×	×	CD71/BLI Communes		
- Fauliter is protique as usein des 12 zones de d'activités et avec les centres-bourge associée - Coder une culture véto partagée - Condition de place de Pédibus et Vétobus auprès d'établissements et mobilité deur se programme Mobilité des personnes à mobilité deur se présente suit le territoire et lés - Conscienté la mobilité des personnes à mobilité deur se présente suit le territoire et lés - Conscienté la mobilité deur se présente suit le territoire et lés - Conscienté la mobilité deur se présente suit le territoire et lés - Connegnée le mobilité durable - Connegnée le programme mobilité durable - Connegnée le programme mobilité durable - Connegnée le programme de le leur s'epidentairité, en le na veri le leur s'epidentairité, en le na veri le de leur s'epidentairité, en le na veri de leur s'epidentairité de leur s'epidentairité durable - Connegnée le programme de communication sur la mobilité durable - Connegnée le programme de communication sur la mobilité durable - Connegnée le programme de communication sur la mobilité durable - Connegnée le programme de communication sur la mobilité durable - Connegnée le programme de communication sur la mobilit		continu	 Identifier les linéraires cyclables prioritaires et les aménager suivant la répartition des compétences de chacun 	kanaya mildir dagar et treagus	5 M€	38 3	×	*	*	CD71/BU Communes		
Orientation 2 - Manager le mobilité dus parageles et animer la mobilité auprès des différents publics de BLI Manager la mobilité dus chaines et animer la mobilité auprès des différents publics de BLI Manager la mobilité dus chaines et animer la mobilité auprès des différents publics de BLI Manager la mobilité des cocces - Coprodicire la ministrant connaître la mobilité scolaire du certraire - Logioyer les animations scolaires - Intégre le programme MOBY pour mieux connaître la mobilité scolaire du certraire - Logioyer les animations scolaires - Logioyer les animations scolaires - Consolaire la ministra des personnes à mobilité réduite - Sexontier l'industrate les personnes à mobilité réduite - Sexontier l'industrate les dépatements des personnes à mobilité réduite - Consolaire les plans des différents services de TND présents sur la territoire et les les centrepriess - Consolaire les contraines des différents services de TND présents sur la mobilité durable durable au sein des entrepriess - Consolaire les contraines durable durable au sein des entrepriesss - Compager de communication sur la mobilité durable au sein des entreprisess - Compager de communication sur la mobilité durable au sein des entreprisess - Compager de communication sur la mobilité durable au sein des entreprisess - Compager de communication sur la mobilité durable au sein des entreprisess - Compager de communication sur la mobilité durable au sein des entreprisess - Compager de communication sur la mobilité durable au sein des entreprisess			- Faciliter la pratique au sein des 12 zones de d'activités et avec les centres-bourgs associés	Lancer and des études et fravaux	2 M€	×	ж	к	×	CD71 / BLI Communes		
Orientation 2 - Manager et animer la mobilité auprès des différents publics de BLI Manager la mobilité de . Annémager la mobilité du près des différents publics de la BLI Manager la mobilité des des constructes de Rélbus et Vélobus augrès d'établissements et proposer - Expérimenter la mise manager la mobilité du services de Rélbus et Vélobus augrès d'établissements et proposer - Expérimenter la mise manager la mobilité du services de Rélbus et Vélobus augrès d'établissements et proposer - Caractir la mobilité des personnes à mobilité du services de TAD présents sur le territoire et let le connemes à giés - Caractir la mobilité des personnes à mobilité du présents sur le territoire et let le la connemes à giés - Caractir la mobilité des personnes à mobilité du prèsents sur le territoire et let le la connemes à giés - Caractir la mobilité des personnes à mobilité du prèsents sur le territoire et let le la connemes à giés - Caractir la mobilité du prèsents sur la mobilité du prèsents que communication sur la mobilité du prèsent la mobilité du prèsent sur la mobilité du prèsent la présent la prèsent la mobilité du prèsent la mobilité			- Créer une culture vélo partagée	- No.	30k€	×		×		BU / CD71		
Scolaires - Expérimenter la mise en place de Pédibus et Vélobus auprès d'établissements et proposer - Diagnosper les nomblité des personnes àgres - Intéger le production de platique de pédibus et Vélobus auprès d'établissements et proposer - Intéger le production de précante mobilité des personnes àgres - Intéger le production de partiernes des personnes àgres - Favorise l'intéger le profinité des personnes àgres - Gonzaidier les plians des différents services de TAD présents sur le territoire et les mobilités des consolier les plians des différents services de TAD présents sur le territoire et les coordonner - Consolier les plians des Mobilités (Inter-) Employeurs auprès des entreprises - Consolier les plians de Mobilités (Inter-) Employeurs auprès des entreprises ou des zones d'activités et de leurs représentants, en lien avec l'action de la Mission Mobilité d'arbiel - Promouvoir le forfait mobilité durable - Compagne de communication sur la mobilité durable su sein des entreprises		Manager la mobilité des	rentation 2 - Manager et animer la mobilite aupres des amerent. - Aménager les abords des écoles	ts publics de BLI		×	×	×	*	Соттипея		
- Dépoire les animations sobilité des - Facilité les animations sobilité des - Facilité les animations sobilité des personnes à mobilité de programme MOBY pour mieux connaître le mobilité des personnes à mobilité des personnes à mobilité de précentie publicé fragilés - Facilité les génèrements des personnes à mobilité des personnes à géses - Consolider les bilains des différents services de TAD présents suri le territoire et les animations de plans de Mobilités (inter-jéraployeurs auprès des entreprises condenser le realisation de plans de Mobilités (inter-jéraployeurs auprès des entreprises autis - Promouvoir le forfait mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Compag		scolaires	- Expérimenter la mise en place de Pédibus et Vélobus auprès d'établissements et proposer		¥	×		*	×	Etablissements scolaire		
- Intégrer le programme MOBY pour mileux connaître la mobilité des - Fauliter-les déplacements des personnes à mobilité réduite Publics fragilés - Garantir la mobilité des - Fauliter-les déplacements des personnes à mobilité réduite - Garantir la mobilité des personnes à mobilité réduite - Garantir la mobilité des personnes à mobilité réduite - Garantir la mobilité des personnes à mobilité réduite - Garantir la mobilité des personnes à gées services de l'Ab présents sur le territoire et les condonner coordonner - Consolider-les bilans des différents services de l'Ab présents sur le territoire et les mobilités (Inter-) Employeurs auprès des entrepries ou des zones d'activités et de leurs représentants, en lien avec l'activités et de leurs représentants, en lien avec l'activités et de leurs représentants, en lien avec l'activités durable eu sein des entreprises - Promouvoir le forfait mobilité durable eu sein des entreprises - Tanke x x x x x x x x x x x x x x x x x x x			un accompagnement - Déployer les animations scolaires		ķ	×		×		118		
Manager ia mobilité des personnes à mobilité durable en situation de précarité publics fragiles - Favoriser l'inclusion des parsonnes à mobilité des personnes à gées - Consolider les diplacements des personnes à gées - Consolider les plans de services de la Mission Mobilité (Inter-) Employeurs auprès des entreprises ou des zones d'activités et de leurs représentants, en lien avec l'action de la Mission Mobilité durable - Promouvoir le forfait mobilité durable au sein des entreprises - Campager la mobilité durable eu sein des entreprises - Campager la mobilité durable au sein des entreprises - Campager la mobilité durable au sein des entreprises - Campager la mobilité durable au sein des entreprises - Campager la mobilité durable au sein des entreprises - Campager la mobilité durable au sein des entreprises - Campager la mobilité durable au sein des entreprises - Campager la mobilité durable au sein des entreprises - Campager la mobilité durable au sein des entreprises - Campager la mobilité durable au sein des entreprises - Campager la mobilité durable au sein des entreprises - Campager la mobilité durable au sein des entreprises - Campager la mobilité durable au sein des entreprises - Campager la mobilité durable au sein des entreprises - Campager la mobilité durable au sein des entreprises			- Intégrer le programme MOBY pour mieux connaître la mobilité scolaire du territoire		말	×		*		BU		
Publics fragiles - Favoriser l'inclusion des habitants en situation de précarité - Garantur la mobilité des personnes âgées - Consolider les bilans des différents services de TAD présents sur le territoire et les consonnes actifs - Carantur la mobilité durable au sein des entreprises - Campagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Campagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Campagne de communication nous pacifier no la Mission Mobilité - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises - Campagne de communication nous plus durable au sein des entreprises - Campagne de communication nous précents entreprises - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises - Campagne de communication nous précents entreprises - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises - Campagne de communication nous précents entreprises - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises - Campagne de communication nous précents au sein des entreprises de la constant de la communication nous précents au sein des entreprises de la communication nous précents au sein des entreprises de la communication nous précents au sein de la communicati	275.74	Manager la mobilité des	- Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite		<u>R</u>	×	×		×	CD71 / BU		
-Garantir la mobilité des personnes âgées -Consolider les bilans des différents services de TAD présents sur le territoire et les coordonner. Condonner. Condonner. Ansaign in mobilité des Encourager la mobilité durable au sein des entreprises - Campagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Campagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Campagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Campagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Campagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Campagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises		publics fragiles	- Favoriser l'inclusion des habitants en situation de précarité		k€	×			×	Mission Mobilité		ID :
Consolider les bilans des différents services de TAD présents suit le territoire et les locordonner. Consolider les bilans des différents services de TAD présents suit le territoire et les locordonner. Manager la mobilité des . Encourager la réalisation de Plans de Mobilités (Inter-) Employeurs auprès des entreprises actifs ou des zones d'activités et de leurs représentants, en lien avec l'action de la Mission Mobilité actifs - Promouvoir le forfait mobilité durable - Promouvoir le forfait mobilité durable - Campagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises - Campagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises			- Garantir la mobilité des personnes âgées		**	*	×		×	BLI Communes	×	07
Manager la mobilité des - Encourager la réalisation de Plans de Mobilités (Inter-) Employeurs auprès des entreprises actifs ou des zones d'activités et de leurs représentants, en lien avec l'action de la Mission Mobilité - Promouvoir le forfait mobilité durable au sein des entreprises - Campagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises			- Consolider les bilans des différents services de TAD présents sur le territoire et les coordonner.	K K K	ke	×			*	BLI / Croix Rouge / Région Mission Mobilité		1-21/10
BLI Musslam Mobilité Bresse initiative Bresse initiative A Bresse initiative	2.3			4		*			×	Mission Mabilitity / Bresse Initiative / BU)1575-20
3. Bress initiative Bress initiative			- Promouvoir le forfait mobilité durable			×			×	BLI Misslon Mobilité)23100
			- Campagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises		10k€	×			×	Brosse initiative Bresse initiative		3-DE
	- 1	ĺ						Plan d'ac	tions - P	Plan d'actions - PDMS CC BII	43	DE



Envoyé en préfecture le 09/10/2023 Reçu en préfecture le 09/10/2023

Synthèse des actions

Rôle de BLI

Bresse Louhannaise

15	75-2	2023
1	Actions	:
	Sous-actions	
	N+	.1
	N+	-2
	N+	3
	N+	10
	de coût	Echelle
	Pilotage Ci	
	oordinati	
	on mobilisable p	Subvention Action
	le partenariale	Action
	WOA envisagee	
	prioritaire	Action

21 Créer des transversales - Travailler un réseau cyclable à une échelle partenariale 1 rélos pour desservir les 7 contraine voicine voici
Groupe de travella veches EMC volums des 2004
×
×
×
×
×
BLI / Communes EPCI Voisins CD71 / CD01 / CD39

territoire - Créer un groupe de travail avec les entreprises de plus de 10 salariés et leur représentants pour élaborer une ligne de transport urbain	3.3 Etudier les opportunités - Etudier la possibilité de centraliser les réflexions autour de la mobilité à l'échelle du bassin d'outils et de services de mobilité mobilités au profit des habitants et salariés du	ies lignes existantes et vers le sud du territoire - Faire évoluer le réseau de transport des cars Mobigo	3.2 Accompagner le - Œuvrer au développement du train l'offre TC réglonale sur
Distancian contemplate avec Bresse initiative, Miscory Mobilite, Miscore Incale experience	Discussion partemphale avec le Syndicat Mote de la Bresse bouguignanne et es collectivités des 2024	Discussion participatiale awecja Région des 2024	Discussing partenantale avec la Region uses 2024
Ñ	ě	it	
×	×	J##:	34 2
×	×	×	×
BU Bresse Initiative, Mission Mobilité, Mission Locale	BLI Syndicat Mixte de Bresse bourguignonne EPCI Voisins	Région Bourgognne Franche Comté Bu Bu Bresse initiative EPCI Voisins	SNCF Région Bourgognne Franche Comté Commune de Louhans

×

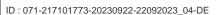
Orientation 4 - Questionner l'avenir de la voiture individuelle et sa décarbonation

- Etudier l'opportunité et mise en place d'une prime à l'achat VAE	 Etudier l'opportunité financière et mise en œuvre d'un service de location de vélo en complément des offres existantes 	- Mise en place de petits équipements dédiés au vélo et de structure relais « Accueil Vélo »	4.2 Développer des services - Mise en place de stationnements sécurisés en lien avec le vélo	- Communiquer sur la pratique du covoiturage et ses bienfaits	- Etudier l'opportunité d'aménagement de parking de covolturage	4.1 Accompagner et développer la pratique - Animer et relancer la pratique du projet Transistop porté par le CD71 et la Mission Mobilité 8k6 du covolturage
dude	én	5	NOT THE THE THE THE	*		Ité 814 744
da Gancem	Stude nt 60 30KE	SMS:	101	7		æ
-	60 30k	s sa	of TOT		502	
1546 1546	€ 30k€		O TONG		50kc 50kc	
15k€/an	75k€	10k€	50k€	5k€	100k€	15k€
×	×	×	×	×	×	×
		×	×		×	
×	×	×	×	×	×	
		×	×		×	×
BU	BLI / Opérateur privé ou public	Communes / BLI / CD71	Communes / BLI / CD71	BLI	CD71/BLI	BLI CD71 Mission Mobilité Bresse Initiative
				The second		×



Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMMARTIN LES CUISEAUX

Nombre de conseillers en exercice: 14

Nombre de conseillers présents : 11 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 08/09/2023

Date d'affichage: 26/08/2023

Le vingt-et-deux septembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Jean-Luc VILLEMAIRE.

<u>Membres présents</u>: M. VILLEMAIRE Jean-Luc, M. TABOURET Christophe, M. MALIN Jacky, M. FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, M. BORGES Anthony, M. ESCAICH Patrick, M. JOLY Pierre, M. PIRAT Sébastien, Mme SAUVAGE Tatiana, Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie

<u>Membre excusé</u>: Mme DUCROT Isabelle, Mme PELLETIER Magali pouvoir donné à Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc

OBJET: Plan de Mobilité Simplifié

La loi n°2019-1428 dite Loi d'Orientation des Mobilités a défini l'Autorité Organisatrice de la Mobilité locale en redistribuant les compétences en matière de mobilité entre la Région et les EPCI. La communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' (BLI) est donc Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial et les trente communes qui la compose.

Par ce fait, elle peut mettre en œuvre volontairement un Plan de Mobilité Simplifié qui permet de préciser la stratégie du territoire en matière de mobilité.

Par délibération du 22 juin 2022, BLI a prescrit l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié qui permet de préciser la stratégie du territoire en matière de mobilité et de définir un plan d'actions sur une vision à long terme pour améliorer la mobilité des habitants et salariés de son territoire, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Après la réalisation d'un diagnostic, de scénarii présentés lors de la Conférence des Maires la 10 mai dernier, de deux ateliers de concertation portant sur les orientations du Plan de Mobilité Simplifié, des actions à mettre en œuvre et leur priorisation, le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été construit et articulé autour de 4 grandes orientations stratégiques et d'un plan d'actions divisé en 11 fiches actions (voir annexe synthétique) :

- Aménager l'espace public et sécuriser les déplacements de tous les publics
- Manager et animer la mobilité auprès des différents publics de BLI
- Connecter les territoires voisins, vecteur de déplacement à l'échelle de BLI
- Questionner l'avenir de la voiture individuelle et sa décarbonation

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le



ID: 071-217101773-20230922-22092023_04-DE

Afin d'arrêter le projet de Plan de Mobilité Simplifié, il doit être soumis entre autres à l'avis des communes de BLI puis soumis à une procédure de participation du public dans les conditions prévues à l'alinéa II de l'article 123-19-1 du Code de l'environnement.

Il sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis avant d'être définitivement approuvé par délibération du Conseil Communautaire de BLI et mis en œuvre progressivement à compter de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié proposé par Bresse Louhannaise Intercom';
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Secrétaire de séance Pierre JOLY Copie certifiée conforme Jean-Luc VILLEMAIRE, maire

Reçu en préfecture le 26/09/2023

ID: 071-2 ID: 071-217101773-20230922-22092023_04-DE

Rôle de BLI

	actions	Sous-actions	z ‡	N+2	¥3	N+10	Echelle de coût	Pllotage	Coordination	Subvention mobilisable	Action partenariale	MOA envisagée	Action prioritain
	Orient	ation 1 - Aménager l'espace public et sécuriser les déplacements	de tous	les pu	blics								
	ravailler l'accessibilité	Réaliser un diagnostic participatif des itinéraires piétons stratégiques					SkC	,				Mr.	
	e l'espace public	 Favoriner la marche à pied, accessible à loin, dans les centres-bourgs et autour de la gare de Louisins 	fami		tracase da des carrires	horse	ME				×	Summunes	×
		- Prendre en compte la marche dans les documents d'urbanisme et de planification territoriale					1(4)	- 3				Carolinates / Trymoral Mode de Sa Ulterae Dounguegnomie	
Ri	endre visibles et	Rendre accessible les arrêts de cars									×	LD71 / Hogmin	
	ccessibles les arrêts de ira	- Accentuer l'information voyageur aux arrêts		- 1	1	1			1 2		×.	COS / Mr. / Region	
	- Equiper la gare de Louhans pour en faire un Pôie d'échanges multimodal						9	×			Commones Commone contras SNC		
Q	réer un réseau cyclable	Développer un réseau cyclable léger pour relier les pôles majeurs générateurs de	Locament	-									
60	cohérent, sécurisé et continu	déplacement		THE REAL PROPERTY.	L	_	230 k€			(8)		CD71 / BLI Communes	
-		 Identifier les itinéraires cyclables prioritaires et les aménager suivant la répartition des compétences de chacun 	Saven	ant des étu	des es trava		5 M€	3	- ×	*	*	CD71 / BLI Communes	
		- Faciliter la pratique au sein des 12 zones de d'activités et avec les centres-bourgs associés	Laure	CHTHATT (SE)			2 M€		- ÿ	.80	*	CO71 / 8LI Communes	
		- Créer une culture vélo partagée	line			_	30k€	- 3		(K:		8LI / CD71	
	Or	ientation 2 - Manager et animer la mobilité auprès des différents	publics	de BI					-				
N		- Aménager les abords des écoles			1	_		- 1	1	(a)	K)	Commons	
SC	olaires	- Expérimenter la mise en place de Pédibus et Vélobus auprès d'établissements et proposer un accompagnement					k€	*		*		Clabbiomicos scalare	
		- Déployer les animations scolaires					k€	- 2		383		BLI	
		- Intégrer le programme MOBY pour mieux connaître la mobilité scolaire du territoire					k€	Э.		- 100		BLI	
												CD71 / BLI	
, N	lanager la mobilité des	« Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite					k€						
	lanager la mobilité des ublics fragiles	- Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite - Favoriser l'inclusion des habitants en situation de précente -				#	k€ k€	34			81	Winster Multiple	
									l î		8: *	III.	×
		- Favoriser Finclusion des habitants en situation de précanté	H H		hr	ic i	k€				N: N: N:	The state of the s	×
		Favoriser l'inclusion des habitants en situation de précarité Garantir la mobilité des personnes ligées: Consolider les bilans des différents services de TAD présents sur le territoire et les	н н	t be	ir	út	k€ k€	3 3			8: 8: 8:	Communes BLI / Crok Rouge / Région	×
p		Favoriser l'inclusion des habitants en situation de précarité Garantir la mobilité des personnes ligées: Consolider les billans des différents services de TAD présents sur le territoire et les	*	e se	w	ic	k€ k€	3 3			8: X: X:	Communes BLI / Crok Rouge / Région	X
P	ublics fragiles	Favorrier Finclission des habitants en situation de précenté Garantir la mobilité des personnes ligées Consolider les bilans des différents services de TAD présents sur le territoire et les coordionner - Encourager la réalisation de Plans de Mobilités (inter-) Employeurs auprès des entreprises ou	se se	6 Me	ir	ic	k€ k€ k€	3				iaiLi Communes BLI / Croix Rouge / Région Mission Mobilité Mission Mobilité / Bresse	×

Envoyé en En Reçu en P Re

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le Publié le



ID: 071-2 Subvention Action ID: 071-217101773-20230922-22092023_04-DE Actions Sous-actions Pilotage Coordination mobilisable partenariale Orientation 3 - Connecter les territoires voisins, vecteur de déplacement à l'échelle de BLI 3.1 Créer des transversales - Travailler un réseau cyclable à une échelle partenariale PC Vasion Groupe de travail avez les EFCI valuirs de 3034 vélos pour desservir les CD71 / CD01 / CD39 territoires voisins CD71 Office du tourisme du Pays de 15hf/ au - Développer le tourisme à vélo la Bresse bourguisnonne développement de l'offre - Œuvrer au développement du train TC régionale sur les 3.2 Accompagner le Région Bourgognne Franche lignes existentes et vers Région Bourgugnne Franche Comté le sud du territoire - Faire évoluer le néseau de transport des cars Mobigo B1/ PC Vignes 3.3 Étudier les opportunités - Étudier la possibilité de centraliser les réflexions autour de la mobilité à l'échelle du bassin de Discussion participation uses to Spiridical Mora de la Respo biologiagnese et ans confectiones des 2024 d'outils et de services mobilité Syndicat Mixte de Bresse mobilités au profit des EPCI Voisins habitants et salariés du territoire - Créer un groupe de travail avec les entreprises de plus de 10 salariés et leur représentants Bresse Initiative, Masion pour élaborer une ligne de transport urbain el antreprise Mobilité, Mission Locale Orientation 4 - Questionner l'avenir de la voiture individuelle et sa décarbonation 4.1 Accompagner et développer la pratique - Animer et relancer la pratique du projet TransiStop porte par le CD71 et la Mission Mobilite 1540 Missian Mabilité du covolturage X Bresse Initiative - Etudier l'opportunité d'aménagement de parking de covoiturage SOLE SOLE CD71 / BLI 10045 Communes - Communiquer sur la pratique du covoiturage et ses bienfaits SEC 4,2 Développer des services - Mise en place de stationnements sécurisés 50k€ Communes / BU / CD71 en lien avec la válo - Mise en place de petits équipements dédiés au vélo et de structure relais « Accueil Vélo » 1040 Communes / BU / CD71 - Etudier l'opportunité financière et mise en œuvre d'un service de location de vélo en etude 15-50 3065 3065. complément des offres existantes 154E 254E Etudier l'opportunité et mise en place d'une prime à l'achat VAE

PDMS

mairie-frontenaud@wanadoo.fr

Ven 22/09/2023 15:17

À :Florian DERIBLE <florian.derible@blintercom.fr>;Contact <contact@blintercom.fr> Bonjour,

Lors du Conseil Municipal du 08 septembre dernier, j'ai présenté, pour avis, le Plan de Mobilité Simplifié.

Je vous communique les observations soulevées :

- Ce plan n'est pas adapté à nos petites communes rurales,
- Aller au travail (à 4 h du matin), en vélo parait très compliqué.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Christine LOUROT Maire 07 50 71 46 27



RE: Bresse Louhannaise Intercom' - Plan de Mobilité Simplifié

BAZIN Lea < Lea.BAZIN@grandbourg.fr>

Jeu 19/10/2023 14:16

À:Florian DERIBLE <florian.derible@blintercom.fr>

Bonjour,

Je vous confirme que les documents ont été étudiés et qu'il n'y a pas de délibération ou avis de la collectivité.

Je pense qu'un temps de travail sera nécessaire entre nos deux collectivités au vu des projets en cours :

- Lancement de l'incitation financière au covoiturage avec Blablacardaily en décembre 2023
- Lancement d'une ligne de covoiturage Ecov à partir de Marboz en mai 2024
- Fréquence de ligne 150 (qui deviendra la ligne 10) au départ de Romenay doublée à partir de septembre 2024
- Validation de notre schéma cyclable (je vous enverrai les documents dès que le contrôle de légalité sera passé)

Je reste à disposition pour toute éventuelle question.

Cordialement,

Lea BAZIN

Chargée de mission Mobilités Direction Transports et Mobilités

Tel: 04.74.24.18.90 lea.bazin@grandbourg.fr

Suivez notre actualité sur

Amerci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité...

Collectivité mobilisée pour le droit à la déconnexion, ce message n'a pas vocation à être traité en dehors des heures de bureau et le week-end.

De: Florian DERIBLE <florian.derible@blintercom.fr>

Envoyé: mardi 5 septembre 2023 13:51

Cc: LAURENCY Didier (d.laurency@bourgognedusud.coop) <d.laurency@bourgognedusud.coop>; Isabelle GOY <isabelle.goy@blintercom.fr>; BELTRANO Alizee <alizee.beltrano@lee-sormea.com>; MASCLET Heloise <heloise.masclet@lee-sormea.com>

Objet : Bresse Louhannaise Intercom' - Plan de Mobilité Simplifié

Louhans, le mardi 5 septembre 2023

Madame, Monsieur,

Je vous renvoie le lien de téléchargement du Plan de Mobilité Simplifié de Bresse Louhannaise Intercom', annexes comprises, à télécharger depuis le Drive de la Communauté de communes, et non pas depuis une plateforme de transfert (les liens précédents n'étant valables que 7 jours).

https://res.cdn.office.net/assets/mail/file-icon/png/pdf_16x16.pngBLI_PDMS.pdf

Je vous en souhaite bonne réception

Pour mémoire, ce document vous est soumis pour avis. Vous pouvez le donner par délibération avant le <u>26 octobre prochain.</u>

Vous pouvez me solliciter pour toute question

A votre disposition pour information complémentaire

Cordialement

Florian DERIBLE

Chef de projet
Petites Villes de Demain
Bresse Louhannaise Intercom'
1, place Saint-Jean
71500 Louhans-Châteaurenaud

Tel: 03 85 60 10 95

Portable: 07 57 09 55 85

www.bresselouhannaiseintercom.fr

Présence hebdomadaire sur le territoire :

Lundi et mardi : Mairie de Louhans-Châteaurenaud

Mercredi et jeudi : Mairie de Cuiseaux

Vendredi : Siège de Bresse Louhannaise Intercom



<u>Proposition de la commune de JUIF</u> <u>pour contribuer au Plan de mobilité simplifié</u>

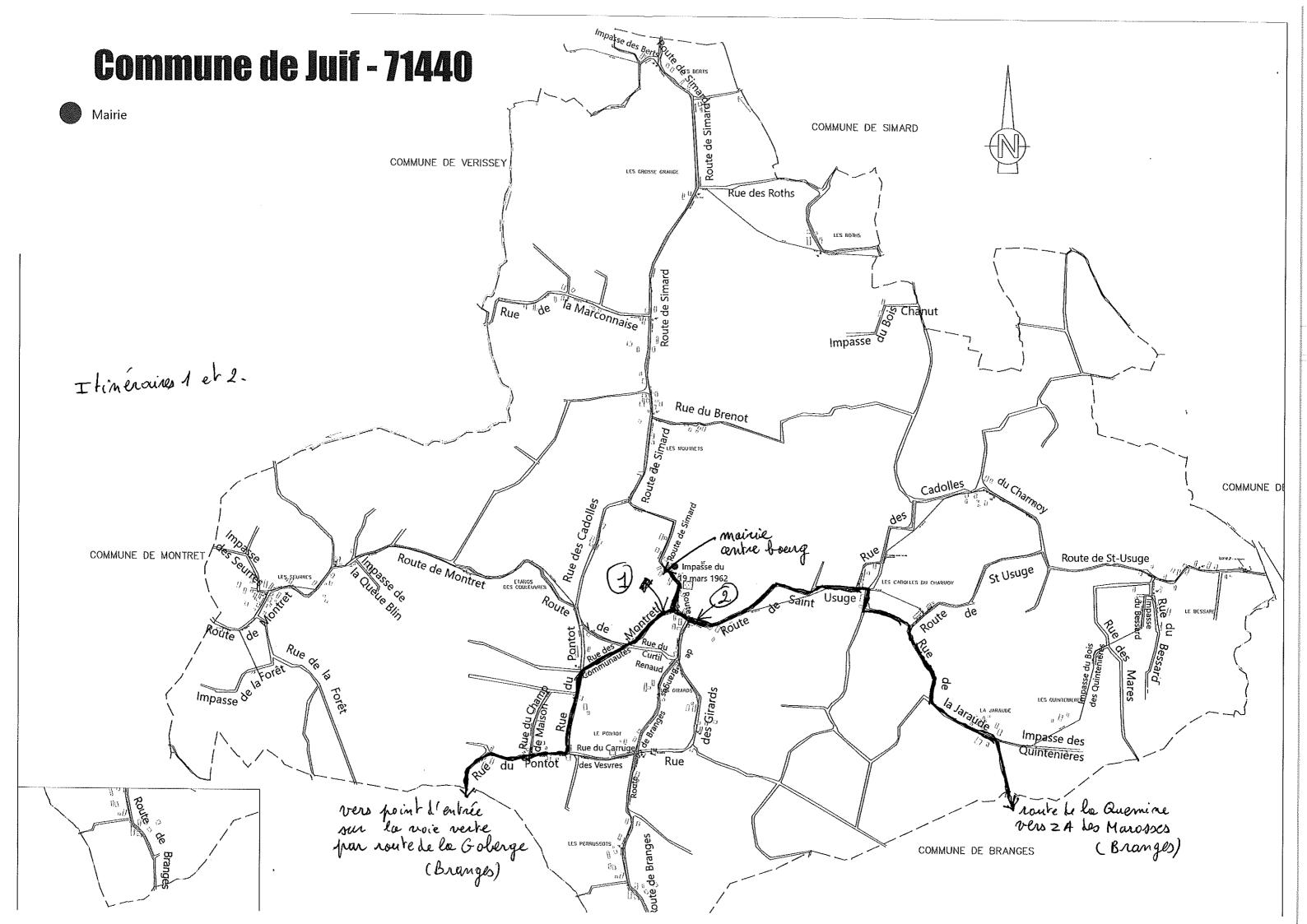
<u>Idée</u> : s'inscrire dans l'orientation 1, point 1-3 « créer un réseau cyclable cohérent, sécurisé et continu ».

Les tronçons de routes communales marqués en gras pourraient être matérialisés par le logo identifiant les bandes cyclables.

- Itinéraire 1 : rejoint la rue de la Goberge, sur Branges, et permettrait de rallier la voie verte au point d'entrée près de l'antenne de téléphonie.
- Itinéraire 2 : rejoint la rue de la Quemine, sur Branges, et donnerait accès à la ZA Les Marosses.
- * Il ne s'agit pas là d'un projet, mais de simples suggestions.

Questions induites:

- pertinence des propositions ? cohérence avec les intentions des communes limitrophes ?
- qui financerait?



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL 2023-038

Séance du 18/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 14

Présents: 8

Nombre de suffrages : 9

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GILLES Géraldine.

Etaient présents :

M. BEPOIX Gérard Gaston Michel, Mme BUTTIGIEG Auréline Jeanne Nivès, M. CHEVASSUS Philippe, Mme FAVEAU Viviane, Mme GILLES Géraldine, M. GIOANA Olivier, Mme PACAUT Ginette, M. PIRAT Daniel

Procuration(s):

M. CLOAREC Patrice donne pouvoir à Mme GILLES Géraldine

Etai(ent) absent(s) :

M. DEGENEVE Simon, M. JONES Aymeric François Noah, M. MERCEY Thierry

Etai(ent) excusé(s):

M. CLOAREC Patrice, M. LACQUES Laurent, M. THIERIOT Yanick

A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : Mme BUTTIGIEG Auréline Jeanne Nivès

Date de convocation 15/09/2023

> Date d'affichage 15/09/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 15 septembre 2023, l'ordre du jour étant identique, cette séance n'est pas soumise à l'obligation de quorum.

Objet : Avis à donner plan mobilité

Madame le Maire présente le Plan de Mobilité Simplifié arrêté par Bresse Louhannaise Intercom', qui a été transmis à chaque conseiller avant la réunion,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du Plan de Mobilité Simplifié

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à LE FAY

Le Maire,

Géraldine GILLES

Le Secrétaire de séance, Auréline BUTTIGIEG





Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

ID: 071-217102631-20231013-2023_1018_SG-DE

VILLE DE LOUHANS

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LOUHANS

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Ville de Louhans s'est réuni en séance ordinaire, salle Palace Pierre Provence, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHET, Maire de Louhans

Nombre de Conseillers <u>Municipaux en exercice</u>: 29 ETAIENT PRESENTS: Jacques MOUGENOT, Christine BUATOIS, Nelly RODOT, Gérald ROY, Patricia TISSERAND, Robert CHASSERY, Josette LETOUBLON, Cécile GILLET, Bernard MILLIAT Huguette SAURIAT, Corinne BAYLE, Aurélien PERARD-CHANAT, Anne VARLOT, Elena FOURNIER, Alexis DANJEAN, Paule MATHY, Véronique REYMONDON, Isabelle GAUDILLERE

Présents à la séance :

ETAIENT REPRESENTES: François FLAMENT (représenté par Christine BUATOIS), Franck SERRAND (représenté par Jacques MOUGENOT), Francy MACHEREY (représentée par Robert CHASSERY), Christine DEPRET (représentée par Patricia TISSERAND), Igor PETKOVIC (représenté par Gérald ROY), Eric REIBEL (représenté par Nelly RODOT), Philippe ROCH (représenté par Paule MATHY), Yann DHEYRIAT (représenté par Isabelle GAUDILLERE)

<u>Date de la convocation</u>: 29 septembre 2023

ETAIENT ABSENTS: Pierre GOURSAT, Sophie RENAUD

<u>Date d'affichage</u>: 29 septembre 2023

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexis DANJEAN

OBJET: (5.7) Intercommunalité – Avis – Plan de mobilité simplifié

Rapport de Madame Christine BUATOIS

Exposé des motifs:

Vu le Code des Transports, Vu le Code de l'Environnement,

Considérant l'avis de la Commission Environnement et Cadre de vie du 26 septembre 2023,

La loi n° 2019-1428 dite Loi d'Orientation des Mobilités a défini l'Autorité Organisatrice de la Mobilité locale en redistribuant les compétences en matière de mobilité entre la Région et les EPCI.

Le 1^{er} juillet 2021, la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' (BLI) est donc Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale sur son ressort territorial et les trente communes qui la compose. Par ce fait, elle peut mettre en œuvre volontairement un Plan de Mobilité Simplifié qui permet de préciser la stratégie du territoire en matière de mobilité.

Par délibération du 22 juin 2022, BLI a prescrit l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié qui permet de préciser la stratégie du territoire en matière de mobilité et de définir un plan d'actions sur une vision à long terme (10 ans) pour améliorer la mobilité des habitants et salariés de son territoire, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Après la réalisation d'un diagnostic, de sondage en ligne et sur le terrain, de scénarii présentés lors de la Conférence des Maires le 10 mai dernier, de deux ateliers de concertation portant sur les orientations du Plan de Mobilité Simplifié, des actions à mettre en œuvre et leur priorisation, le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été construit et articulé autour de 4 grandes orientations stratégiques et d'un plan d'actions divisé en 11 fiches actions (voir annexe) :

- Aménager l'espace public et sécuriser les déplacements de tous les publics
- Manager et animer la mobilité auprès des différents publics de BLI
- Connecter les territoires voisins, vecteur de déplacement à l'échelle de BLI
- Questionner l'avenir de la voiture individuelle et sa décarbonation.

Afin d'arrêter le projet de Plan de Mobilité Simplifié, il doit être soumis entre autres à l'avis des communes de BLI puis soumis à une procédure de participation du public dans les conditions prévues à l'alinéa II de l'article 123-19-I du Code de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

ID: 071-217102631-20231013-2023_1018_SG-DE

Il sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis avant d'être définitivement approuvé par délibération du Conseil communautaire de BLI en décembre 2023 et mis en œuvre progressivement à compter de 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- EMET un avis favorable sur le Plan de Mobilité Simplifié de BLI,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents et à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme, Le Maire Frédéric BOUCHET

Le secrétaire de séance,

Alexis DANJEAN

Montagny-près-Louhans : dossier arrêt du projet de Plan de Mobilité Simplifié

Jacky BONIN <montagny.louhans@wanadoo.fr>

Mer 20/09/2023 09:26

À :Florian DERIBLE <florian.derible@blintercom.fr>;lsabelle GOY <isabelle.goy@blintercom.fr> Cc :Contact <contact@blintercom.fr>;heloise.masclet@lee-sormea.com <heloise.masclet@lee-sormea.com>;alizee.beltrano@lee-sormea.com>

Monsieur Le Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal de Montagny-près-Louhans, lors de sa séance du 15 septembre 2023, a émis un <u>avis favorable</u> sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié arrêté par CCBLI le 12 juillet 2023.

Bien cordialement

Jacky BONIN Maire de Montagny-près-Louhans REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Remarques
PDMS – BRESSE
LOUHANNAISE INTERCOM
22/09/2023

Les orientations stratégiques du plan de mobilité simplifié

La Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis le 1^{er} juillet 2021, a souhaité établir un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) afin de définir une stratégie en matière de mobilité sur son territoire. Ce plan d'action se base sur une vision long terme pour améliorer la mobilité des habitants et salariés de son territoire tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour mettre en œuvre sa stratégie, 4 grandes orientations ont été identifiées et se déclinent en un plan de 11 actions.

Ce travail s'est appuyé sur un diagnostic territorial co-financé par la Région qui apporte un soutien financier aux nouvelles AOM souhaitant mettre en place une étude des mobilités sur leur territoire. Ce diagnostic mené en concertation avec les Communes, les partenaires institutionnels ainsi qu'avec les représentants du monde économique et de la société civile a permis d'aboutir à plusieurs scenarios. Les étapes suivantes (groupes de travail, enquête en ligne, ateliers de concertation) ont permis d'aboutir au présent plan de mobilité.

La Région dispose d'un délai de 3 mois pour rendre un avis sur ce document, c'està-dire avant le <u>26 octobre 2023.</u>

L'approbation définitive du PDMS de Bresse Louhannaise Intercom est prévue en décembre 2023.

Vous trouverez ci-dessous l'avis technique émis par la Région. Seuls les points conduisant à des remarques ou modification spécifiques y sont détaillés.



I. Contexte de l'étude

Contexte territorial et réglementaire	Cf ci-dessous
Objectifs et méthodologie de l'étude PdMS	RAS

Remarques des services régionaux

• Contexte territorial et règlementaire Gouvernance : les compétences liées à la mobilité

Objectif général : identifier les acteurs et leurs compétences en lien avec la mobilité.

Le diagnostic fait état des différentes compétences liées à la mobilité. On retrouve ainsi de nombreux acteurs institutionnels : la Région BFC, le Département de Saône-et-Loire, la CC BLI, les Communes de BLI et les EPCI voisins.

<u>Remarque</u>: Si les compétences « classiques » liées à la voirie ou à l'organisation de services ont bien été identifiées par la CC, celles-ci peuvent être complétées par des compétences annexes dont il convient également de tenir compte sur les sujets de mobilité : politique du logement, tourisme, accès à l'emploi...

- → **Proposition des services régionaux** : Rappeler que la mobilité est un sujet transversal qui peut être mis en relation avec de nombreuses autres compétences des collectivités.
- → Dans une moindre mesure la Région AURA pourrait être ajoutée à une liste « collectivités voisines ». En effet, celle-ci a une attractivité importante pour le territoire.

Par ailleurs, la complexité de l'écosystème mobilité vient également du nombre d'acteurs agissant sur les sujets de mobilité, et qui ne sauraient s'arrêter aux acteurs institutionnels.

→ Proposition des services régionaux : Compléter la liste des « acteurs ayant un rôle transversal important dans les réflexions sur la mobilité » avec : l'office de tourisme de Louhans, les maisons France Service du territoire, éventuellement les centres et maisons de santé, plateformes de mobilité... S'ils n'organisent pas forcément directement des services, ces structures peuvent intervenir comme relais de la mobilité auprès des publics qu'elles accueillent.

Les documents-cadres et leurs objectifs mobilité :

Remarque: La Région doit signer, avec les AOM de chaque bassin de mobilité, un Contrat Opérationnel de Mobilité (COM). Dans sa première génération, celuici portera avant tout sur le porter à connaissance. Néanmoins, il conviendra d'assurer également une cohérence entre ce document (qui sera à signer courant 2024) et les différents documents présentement cités (SRADDET, SCoT Bresse Bourguignonne, PCAET, Plan de territoire de la CC et son PDMS).

→ **Proposition des services régionaux** : Ajouter le Contrat Opérationnel de Mobilité au schéma de présentation des différents documents (page 7)

II. Présentation de BLI

Portrait sociodémographique	RAS
Principaux pôles générateurs de flux	RAS
Mes flux et les motifs de déplacements	RAS
Le portrait du territoire en chiffres	RAS
Les projets – horizon 2 à 5 ans	RAS

III. Les mobilités sur BLI

Maillage routier	RAS
Accidentologie	RAS
Transport de marchandises	RAS
Réseau ferroviaire	RAS
Les transports collectifs	RAS
Les aménagements cyclables	Cf ci-dessous
Le covoiturage	Cf ci-dessous
Mobilité électrique	RAS
Démobilité	RAS
Mobilité inclusive	RAS

a. Les aménagements cyclables

<u>Remarque</u>: La gare de Louhans possède une consigne vélo sécurisé. Si elle a été initialement pensée « pour les abonnés TER », cette offre de stationnement ne leur est pas réservée. Toute personne souscrivant à un abonnement pour réserver une place de stationnement vélo peut utiliser ce service.

L'abris vélo en gare de Louhans dispose de 8 places de stationnement (et autant d'abonnement possible). Seuls deux abonnements sont encore disponibles (octobre 2023). Une offre complémentaire pourra être envisagée par la Communauté de Communes.

Afin de répondre à des usages moins fréquents – notamment touristiques, des boxes vélos (disponibles sans abonnements) pourraient être envisagés. La Région a développé ce type d'infrastructures dans plusieurs gares du territoire et pourra, le cas échéant, transmettre les fiches techniques à la Communauté de Communes.

b. Le covoiturage

Remarque: l'expérimentation de ligne de covoiturages subventionnée déployées par la Région a pris fin le 01/06/2023. Faute d'usage, celle-ci n'a pas été reconduite. La Région a choisi de concentrer ses efforts sur une évolution de la plateforme de mise en relation covoiturage, en déployant une application mobile (disponible sur iPhone et Android) de la plateforme web et en permettant aux usagers de bénéficier de la prime CEE.

Plan d'action

I. Objet du PDMS et rappel des orientations

II. Orientation n°1 : Aménager l'espace public et sécuriser les déplacements de tous

Action 1	1 : travailler l'accessibilité de l'espace public	Cf ci-dessous
Action 1	2. : rendre visibles et accessibles les arrêts de car	Cf ci-dessous
Action 1	3. : créer un réseau cyclable cohérent, sécurisé et	Cf ci-dessous
continu		

a. Action 1.1 : Travailler l'accessibilité de l'espace public

Objectif : augmenter l'utilisation des modes actifs, sécuriser et rendre confortable la marche en centre-bourg et réguler la place de la voiture.

A Louhans – Châteaurenaud, l'un des points identifiés est le réaménagement du parvis de la gare (point 3). La Région sera également à associer à cette démarche, en lien avec SNCF Gares et Connexions.

→ Proposition des services régionaux : Changer la MOA « SNCF » par « SNCF Gares et Connexions)

b. Action 1.2 : Rendre visibles et accessibles les arrêts de car

La Région partage le constat fait par la Communauté de Communes sur la nécessité de rendre plus visibles les arrêts routiers Mobigo. Cela passe notamment par la mise l'évolution des arrêts de l'ancien réseau départemental transarc vers des arrêts aux couleurs du réseau Mobigo.

Cette action a également été inscrite par la Région au contrat opérationnel de mobilité. En effet, elle représente pour la Région un enjeu important pour l'identification du réseau Mobigo.

Description de l'action (partielle – uniquement pour les éléments soumis à commentaire) :

- Accessibilité arrêts de car : « Mise en accessibilité des arrêts pour les personnes à mobilité réduite »
 - → Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Service au Public (SDAASP) la Région a engagé un travail de mise en accessibilité des arrêts identifiés prioritaires (plus de 300 arrêts au total sur le territoire régional). Cette démarche se fait obligatoirement avec le gestionnaire de voirie. Bénéficiant désormais d'une certaine expérience sur le sujet, la Région pourra vous transmettre les éléments dont elle dispose et qui pourront vous sembler nécessaire dans le cadre de la mise en accessibilité de points d'arrêts Mobigo.
- Arrêts routiers : « Affichage des lignes aux arrêts de cars », « Prévoir l'affichage de QR-code qui renvoie à l'information en temps réel, au paiement des titres de transport grâce au numérique »
 - → Plusieurs types d'affichage sont disponibles en fonction du mobilier urbain qui sera choisi par le gestionnaire de voirie.

Les fiches horaires disponibles sur le site internet Mobigo correspondent au format d'affichage à disposer sur les arrêts.

Il pourra également être envisagé par la Communautés de Communes d'intégrer, en plus des informations relatives au réseau routier Mobigo, des informations sur les lieux d'intermodalités à proximité (aires de covoiturage, stationnement vélo disponible...).

L'application Mobigo permet l'achat de titre de transport du réseau Mobigo routier et TER. Actuellement, tous les cars ne sont pas équipés du matériel permettant de disposer d'une information en temps réel. Néanmoins, il est possible de donner l'information dynamique de l'horaire théorique d'arrivée du bus, qui reste plus facile à comprendre que la fiche horaire brut de la ligne. Cette information est disponible sur l'application Mobigo, sur tous les arrêts référencés (arrêts du réseau Mobigo et des réseaux partenaires). La mise en place d'un QR-code qui renvoie directement à l'arrêt associé sur l'application Mobigo pourra donc être proposé par la Communauté de Communes, en lien avec la Région, à court ou moyen termes.

- En gare de Louhans : « Mettre en œuvre un panneau d'information en temps réel » ; « Faire de la médiathèque un point de vente local des titres de transport TER lors de ses horaires d'ouvertures ».
Les espaces mobilité sont des lieux facilitant l'accès à l'information et permettant un conseil et un accompagnement personnalisé. La Région pourra, selon les besoins locaux et les moyens à sa disposition, contribuer au développement d'espaces de mobilité (action proposée dans le cadre du contrat opérationnel de mobilité). L'accompagnement proposé dans ces boutiques pourra prendre différentes formes : relai d'information, accompagnement à l'usage des outils Mobigo... En revanche, les outils de vente ne pourront pas être déployés dans l'ensemble des espaces mobilités de Bourgogne-Franche-Comté, la réponse à cette demande spécifique se fera en fonction des besoins du territoire et du matériel disponible à la Région.

→ Proposition des services régionaux :

- Remplacer « Mettre en œuvre un panneau d'information en temps réel » par « Etudier la possibilité de mettre en œuvre un affichage en temps réels des services routiers Mobigo »
- Modifier par : « Faire de la médiathèque un espace mobilité pendant ses horaires d'ouvertures en proposant un point de renseignement et d'accompagnement à la mobilité »

Ajouter la **Région Bourgogne-Franche-Comté en tant que partie prenante** de cette action.

c. Action 1.3 : Créer un réseau cyclable cohérent, sécurisé et continu

<u>Dispositifs financiers</u>: Le Pays de la Bresse Bourguignonne a conventionné avec la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre des dispositifs Territoires en Action (TEA) portés par la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT). Dans ce cadre une enveloppe est attribuée à chaque territoire (2 660 867€ pour le Pays de la Bresse Bourguignonne) pour permettre des projets dans les différents axes sélectionnés par le signataire. Le Pays a sélectionné l'axe mobilité (facultatif),

permettant de soutenir les projets de connexion cyclable sur le territoire (3,30% de l'enveloppe).

→ **Proposition des services régionaux** : Ajouter la Convention Territoires en Action à la partie « Dispositifs financiers ».

III. Orientation n°2 : Manager et animer la mobilité auprès des différents publics de BLI

Action 2.1 : manager la mobilité des scolaires	Cf ci-dessous
Action 2.2. : manager la mobilité des publics fragiles	Cf ci-dessous
Action 2.3. : manager la mobilité des actifs	Cf ci-dessous

a. Action 2.1 : Manager la mobilité des scolaires

- « Parties prenantes :
 - [...]
 - Région BFC : aménagement des lycées (parkings vélo, gare routière...)
 [...] »
 - → Proposition des services régionaux : La Direction des Mobilités et Infrastructures n'a pas la charge de l'aménagement des lycées. Une attache va être prise avec les services concernés au sein de la Région afin d'identifier la démarche à suivre.

b. Action 2.2 : Manager la mobilité des publics fragiles

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a instauré la mise en place d'un plan d'action en faveur des mobilités solidaires. Celui-ci, appelé Schéma des Mobilité Solidaires en Bourgogne-Franche-Comté, devra être issu d'un copilotage entre la Région et le Département de Saône et Loire. L'objectif de ce document sera de définir les conditions d'accompagnement individualisé à la mobilité pour les personnes concernées par les « mobilités solidaires ». La loi identifie les parties prenantes suivantes : Région, Département, AOM, Syndicat mixte de transport et Organismes concourant au service public de l'emploi.

La démarche n'a pas été officiellement engagée avec le Département de Saône et Loire. Elle le sera, au plus tard, en 2024. Le diagnostic issu de ce plan de mobilité ainsi que les premières actions pourront nourrir ce travail.

→ **Proposition des services régionaux :** Ajouter à la liste des parties prenantes : Le Département de Saône et Loire, et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

c. Action 2.3 : Manager la mobilité des actifs

Les déplacements domicile-travail représentent un enjeu essentiel dans le management de la mobilité. La Région encourage donc toutes démarche en lien avec les employeurs sur les sujets de mobilité. Ainsi, afin de soutenir cette démarche et cette animation, la Région a mis en place plusieurs dispositifs visant en particulier les déplacements domicile-travail et sur lesquels votre Communauté de Communes pourra s'appuyer :

- Le Challenge mobilité;
- La plateforme de mise en relation covoiturage, l'application mobile, et son outils « communauté » ;

- La mise à disposition d'un stand Mobigo, qui pourra être réservé par les territoires afin de présenter les offres de transports et outils proposés par la Région lors d'animations sur la mobilité.

Le retour d'expérience des différents territoires dans leur approche et la mise en place d'un lien avec les employeurs et les zones d'activité sur les questions de mobilité permettra de nourrir les réflexions à venir d'autres territoires. Aussi, nous vous invitons à tenir la Région informée de vos démarches. Les services techniques pourront également vous faire part des démarches engagées sur d'autres territoires et pourront vous appuyer lors d'animation ou de présentation en lien avec Mobigo.

IV. Orientation n°3 : Connecter les territoires voisins, vecteurs de déplacement à l'échelle de BLI

Action 3.1 : Créer des transversales vélos pour desservir	Cf ci-dessous
les territoires voisins	
Action 2.2. : Accompagner le développement de l'offre TC	Cf ci-dessous
régionale sur les lignes existantes et vers le sud du territoire	
Action 2.3. : Etudier les opportunités d'outils et de services	Cf ci-dessous
mobilité au profit des habitants et salariés du territoire	

- a. Action 3.1 : Créer des transversales vélos pour desservir les territoires voisins Dispositifs financiers : Le Pays de la Bresse Bourguignonne a conventionné avec la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre des dispositifs Territoires en Action (TEA) portés par la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT). Dans ce cadre une enveloppe est attribuée à chaque territoire (2 660 867€ pour le Pays de la Bresse Bourguignonne) pour permettre des projets dans les différents axes sélectionnés par le signataire. Le Pays a proposé l'axe libre suivant : « développer et promouvoir le tourisme durable de proximité ». 3,3% de l'enveloppe ont été orienté sur cet axe.
 - → **Proposition des services régionaux** : Ajouter la Convention Territoires en Action à la partie « Dispositifs financiers ».
- b. Action 3.2 : Accompagner le développement de l'offre de TC régionale sur les lignes existantes et vers le sud du territoire

Description de l'action :

- Sous-action 1 : « Œuvrer pour le développement du train »
- → Proposition des services régionaux : « œuvrer pour un développement de l'usage du train en renforçant le rôle de la gare comme pôle d'échange multimodal »

Détail des éléments de la sous-action 1 :

- « Construire une structure relais mobilité auprès des commerçants ou de la future médiathèque à proximité de la gare de Louhans suite à la perte de son guichet »
 - → cf. remarque action 1.2.
- 2. « Accentuer la communication autour du train + vélo »

 <u>Remarque</u>: L'emport des vélos dans les transports collectifs ne peut être soutenables de manière généralisée pour les déplacements quotidiens.

En effet, l'emport des vélos en grand nombre se fait au détriment de places assises pour les usagers. Aussi, la Région s'est engagée dans une démarche de multimodalité favorisant la sécurisation des vélos en gare et encourageant l'usage des transports collectifs et vélos en libreservice dans les territoires qui en dispose (via la mise en place d'abonnements combinés notamment). De plus, afin d'assurer une place aux personnes qui souhaiteraient malgré tout emporter leur vélo dans le train (voyageur occasionnel, tourisme), il est désormais nécessaire de réserver une place pour son vélo sur certains axe (Paris – Lyon et Paris – Morvan).

Ainsi, La région BFC a terminé le déploiement côté bourguignon d'abris vélos sécurisés aux abords de 23 gares avant la fin de l'année 2021. Il est prévu d'ici la fin de l'année le déploiement d'un maximum de 15 abris vélos sécurisés aux abords des gares du périmètre Franche-Comté pour lequel le marché spécifique a été notifié le 6 novembre 2020. Basés sur un système d'accès et d'abonnement par internet et QR Code (1€ par mois ou 10€ par an), ces abris sécurisés sont intégrés au SIM Mobigo : https://abrisvelos.viamobigo.fr/. La gare de Louhans fait partie des gares équipées de ce service.

- → **Proposition des services régionaux** : « Faciliter l'organisation des déplacements en s'appuyant notamment sur les outils régionaux existants et assurer une meilleure visibilité des abris vélos MOBIGO et des modalités d'emport du vélo dans les transports collectifs en assurant une communication adaptée. »
- 3. « Echanger avec la Région BFC sur la ligne de TER Bourg-en-Bresse <> Dijon pour l'augmentation des fréquences des trains en arrêt à la gare de Louhans et travailler les horaires en cohérence avec l'offre de Cars Mobigo pour permettre l'intermodalité »

Remarque des services régionaux sur le sujet « augmentation de la fréquence des trains » : Des évolutions ponctuelles et maîtrisées de l'offre pourront être étudiées sur la base des moyens de production disponibles.

Remarque des services régionaux sur le sujet « correspondances en gare de Louhans » : Concernant les correspondances entre les lignes services routiers Mobigo et les TER Mobigo, un travail a été engagé au sein de la Région pour répondre à cette problématique. À la suite de vos remarques, ainsi qu'à celles de l'association « SOS Terres de la Bresse », une attention particulière sera portée à la gare de Louhans lorsque le groupe de travail concerné sera réuni.

Remarque générale : Si vous avez des propositions d'adaptation d'horaires spécifiques, vous pouvez les faire parvenir à la Région par courrier à destination de la Présidente. La Région peut, selon les contrats en cours, faire évoluer à la marge ses services. Néanmoins, toute évolution des services se fera à moyens constants.

→ **Proposition des services régionaux**: Les évolutions des offres routières et ferré MOBIGO relèvent de la responsabilité de la Région, aussi, tout projet d'évolution devra faire l'objet d'une demande par courrier officiel auprès des services de la Région pour pouvoir être étudié.

Sous-action 2 : « Faire évoluer le réseau de transport des cars Mobigo »
 Proposition des services régionaux : Etudier avec la Région les possibilités d'évolution du réseau Mobigo

Détail des éléments de la sous-action 1 :

- « Etudier avec la Région BFC la création d'une nouvelle offre en lien avec les entreprises du secteur et le lycée professionnel de Saint-Amour [...] : Liaison Louhans <> Cuiseaux <> Saint-Amour »
 - → **Proposition des services régionaux**: Les évolutions et création d'offres routières MOBIGO relèvent de la responsabilité de la Région, aussi, tout projet devra faire l'objet d'une demande par courrier officiel auprès des services de la Région pour pouvoir être étudié.
- 2. « Evolution du matériel roulant pour accueillir les vélos à l'avant des cars et faciliter les déplacements multimodaux »

Remarque: La LOM prévoir une amélioration de l'intermodalité entre les vélos et les transports collectifs. L'une des mesures vise spécifiquement le transport routier: les autocars neufs utilisés pour des services réguliers de transport public routier de personnes, à l'exception des services urbains, sont équipés, à leur mise en service, d'un système pour transporter au minimum cinq vélos non démontés. Cette mesure n'a pas fait l'objet d'un décret d'application, mais quelques précisions ont été apportées:

- La mesure s'applique également au transport scolaire ;
- La mesure concerne tous les autocars neufs à compter du 1^{er} juillet 2021;
- L'AOM concernée peut déroger à cette obligation par décision motivée ;
- Les services librement organisés (SLO, ou « cars Macron ») sont également concernés par cette mesure, avec des conditions d'application spécifiques (décret, journal officiel du 21/02/2021).
- → Proposition des services régionaux : Actuellement, seule une ligne du réseau Mobigo est équipée d'un système d'emport de vélo. La Région Bourgogne-Franche-Comté n'a pas encore établie la liste des lignes à équiper en priorité, ni le public ciblé (touristique/navetteurs). Comme précédemment, toute demande d'évolution devra faire l'objet d'un courrier officiel adressé aux services de la Région pour pouvoir être étudié.
- 3. « Echanger avec la Région BFC sur l'évolution des lignes existantes :
 - Travailler une offre en soirée et le week-end sur les lignes existantes, notamment pour l'accès aux loisirs sur Chalon-sur-Saône :
 - Répondre aux besoins de l'intermodalité entre le TER et les cars en modifiant les horaires pour permettre à minima un aller-retour par jour;
 - Optimiser la fréquence des 3 lignes »

Remarque: Le car n'est pas toujours la solution la plus adaptée, en particulier en zone peu dense et en dehors des horaires de pointes. Le covoiturage peut ainsi apparaître comme une solution tout aussi adaptée, et à moindre coût pour les collectivités. Un tel renfort d'offre ne sera étudié qu'à réception d'un courrier de demande officielle. Le point relatif à l'intermodalité a été traité précédemment.

→ Proposition des services régionaux : Les évolutions et création d'offres routières MOBIGO relèvent de la responsabilité de la Région, aussi, tout projet devra faire l'objet d'une demande par courrier officiel auprès des services de la Région pour pouvoir être étudié.

Supprimer l'indicateur de suivi « nombre de lignes de TC créées », qui ne relève pas de la compétence de la Communauté de Communes dans le cadre de cette action. Eventuellement, le remplacer par « Nombre d'études d'évolution d'offre adressées à la Région ».

c. Action 3.3 : Etudier les opportunités d'outils et de services mobilités au profit des habitants et salariés du territoire

<u>Remarque</u>: S'appuyer sur les outils Mobigo et notamment la création de communauté de covoiturage pour fédérer les entreprises autour de cette pratique.

V. Orientation n°4 : Questionner l'avenir de la voiture individuelle et sa décarbonation

Action 4.1 : Accompagner et développer la pratique du covoiturage	Cf ci-dessous
Action 2.2. : Développer des services en lien avec le vélo	RAS

a. Action 4.1 : Accompagner et développer la pratique du covoiturage

Description de l'action :

 Sous-action 1 : « Animer et relancer la pratique du projet Transistop porté par le CD71 et la mission mobilité »

<u>Remarque</u>: Le projet Transistop consiste en plusieurs points (pour plus de détails : https://www.louhans-chateaurenaud.fr/images/7- Solidarite/TransiStop.pdf):

- Une ligne d'autostop pré-identifiée (entre Louhans et Pierre-de-Bresse) :
- Une identification facilitée grâce à un macaron à coller sur la voiture ou à présenter de manière visible pour le stoppeur.

Si l'identification des autostoppeurs via une vignette peut faciliter l'usage de la pratique, la Région apporte néanmoins un point de vigilance quant à la multiplication des solutions proposées sur un même territoire. En effet, une plateforme de mise en relation pour le covoiturage (Mobigo covoiturage) a été développée par la Région et est d'ores disponibles. Les solutions de covoiturages, pour être performantes, ont besoin d'atteindre une masse critique d'utilisateurs. La démultiplication de solutions « concurrentes » risque des disperser les usagers et ainsi de freiner le développement de la pratique pourtant encouragé.

Néanmoins, l'identification facilitée des covoitureurs peut être complémentaire avec l'usage et la promotion de la plateforme de mise en relation covoiturage Mobigo. Une adaptation de la communication pourra être travaillée entre les porteurs du projet initial et la Région pour permettre une complémentarité une optimisation de la pratique.

→ Proposition des services régionaux : Reformulation de l'action portée par la Communauté de Communes « Faciliter l'identification et animer la pratique du covoiturage grâce à une matérialisation physique sur le territoire et un visuel commun. »

Détail des éléments de la sous-action 1 :

 « Aménager au sein des communes et des zones d'activités une place de stationnement dédiée TransiStop ou un point stop pour matérialiser la pratique et faciliter les points de rendez-vous. Privilégier les zones de passage en sortie des centres-bourgs, sur les pôles générateurs... »

Remarque: Les points d'embarquement sécurisés sont nécessaires à la pratique du covoiturage en sécurité. Pour en faciliter l'identification, la Région préconise une identification matérielle (panneau) avec la signalétique prévue dans le code de la route plutôt qu'une signalétique propre au dispositif « transistop ». Il conviendra également, pour la Communauté de Communes de distinguer ces points d'embarquement sécurisés de potentiels besoins complémentaires en aires de covoiturage. Les aires de covoiturage ont vocation non seulement à sécuriser la pratique du covoiturage mais aussi à encourager la multimodalité. En complément de la matérialisation de ces aires un référencement sur la plateforme de covoiturage Mobigo pourra être bienvenu pour permettre une visibilité de ces aires au-delà des habitants du territoire – notamment dans le cadre du covoiturage longue distance.

- → Proposition des services régionaux : Distinguer plus précisément les aires de covoiturage des points d'embarquement sécurisés afin de permettre une meilleure identification des besoins du territoire. Reformuler l'action par « Aménager au sein des communes et des zones d'activités des stationnement réservés au covoiturage et/ou des points d'embarquement sécurisés pour matérialiser la pratique et faciliter les points de rendez-vous. Privilégier les zones de passage en sortie des centres-bourgs, sur les pôles générateurs... »
- 2. « Animer et communiquer sur la pratique au sein des entreprises et auprès des représentants des zones d'activité » Remarque : La plateforme de mise en relation covoiturage proposée par la Région permet la création de communautés. Ces espaces ont vocation à faciliter le covoiturage entre paire. La Région les a avant tout développées pour faciliter le covoiturage entre les employés d'une même entreprise ou d'une même zone d'activité. Aussi, la Région vous invite à vous appuyer sur cet outil dans les démarches que vous lancerez. En complément, la Région a pour objectif de recruter deux animateurs dédiés à l'animation du covoiturage auprès des entreprises et collectivités de Bourgogne-Franche-Comté.
 - → Proposition des services régionaux : « Animer et communiquer sur la pratique du covoiturage au sein des entreprises et auprès des représentants des zones d'activité en s'appuyant sur la plateforme de covoiturage Mobigo et les outils associés »

<u>Dispositifs financiers</u>: « Fond vert – axe 3 développement du covoiturage – subvention sur la réalisation des aires, sur l'ingénierie des actions de communication »

<u>Remarque</u>: Seules les actions de communication liées à la plateforme de covoiturage régionale Mobigo covoiturage pourront être soutenues dans le cadre du fond vert.





4, square Castan CS 51857 25031 Besançon

0 970 289 000 www.bourgognefranchecomte.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SIMARD

SEANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

DATE DE LA CONVOCATION :

12/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 14 - Qui ont pris part à la délibération: 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un du mois de septembre, à 20h30, le conseil municipal de Simard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc ABERLENC, maire.

<u>Etaient présents</u>: MM Jean-Claude MERCEY-BON, Martine DESPRÉAUX-ROBELIN, Céline DOMINGUEZ, Jacques GIORGIO, Raphaël GUINOT, Claire LAGARDE, Jean-Luc MOISSON et Anne-Marie ROGNERUD.

<u>Excusé(e)(s)</u>: Mathilde CHALUMEAU, Jonathan PADILLA, Cécile QUILLARD (a donné pouvoir à Claire LAGARDE), Sébastien PEUTOT et Fabien WALTEFAUGLE (a donné pouvoir à Martine DESPRÉAUX-ROBELIN)

Absent(e)(s):

Secrétaire de séance : Mme Martine DESPRÉAUX-ROBELIN

2023/026: 5.7 - Intercommunalité

Avis sur le Plan Mobilité Simplifié de Bresse Louhannaise Intercom'

Monsieur le Maire présente le Plan de Mobilité Simplifié de Bresse Louhannaise Intercom' arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 12 juillet 2023.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article L1234-36-1 du Code des Transports, ce plan est soumis pour avis qui doit être rendu avant le 26 octobre 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 8 voix pour et 3 abstentions,

- Emet un avis favorable au Plan de Mobilité Simplifié de Bresse Louhannaise Intercom'.

Le Maire,

Jean-Marc ABERLENC.

Le Secrétaire,

Martine DESPRÉAUX-ROBELIN.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID: 071-217105238-20230921-2023_026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SORNAY

Séance du: 19.10.2023 Date convocation: 13.10.2023 Date affichage: 13.10.2023

En exercice: 18 Présents: 15 Représentée: 1

Excusés: 2

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SORNAY, réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian CLERC, Maire.

Etaient présents : BIDAUT Sylvain, BOUDIER Fabienne, BOULAY Nadine, BOUVIER Emilie, COMTET Jean-Paul, FERRAND Yvelise, GUIGUE Nadège, LECUELLE Patrick, MARLIN Patrice, MASSOT Denis,

MATHY Romain, MOUREAU Virginie, POURPRIX Alexandra, VAIRET Laurent

Représentée : MARECHAL DE JESUS Aurore Excusés: COURDIER Jacky, THIBERT Romain Secrétaire de séance : BOUVIER Emilie

Objet : Intercommunalité - Plan de Mobilité Simplifié - Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom a prescrit l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié le 22 juin 2022.

Le Plan de Mobilité Simplifié a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 12 juillet 2023.

Le dossier est désormais en phase de concertation et de participation du public.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article L1234-36-1 du Code des Transports, ce dossier doit être soumis au Conseils Municipaux pour avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après avoir pris connaissance de l'ensemble du Plan de Mobilité Simplifié, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- DONNE UN AVIS FAVORABLE avec observation au Plan de Mobilité Simplifié présenté.

Le Conseil Municipal tient à faire remarquer que le Plan présenté pourrait avoir comme conséquence la remise en cause de l'utilisation des voitures particulières. Or, l'utilisation des moyens de transport particuliers est rendue nécessaire et obligatoire en milieu rural afin

d'avoir une autonomie de déplacement.

certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture de S & L à Louhans le 2 0 0CT, 2023 et publié, affiché ou notifié le2.0.00

Le Maire

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance, **Emilie BOUVIER**

Pour extrait conforme Le Maire, Christian CLERC



République Française MAIRIE DE SAINT-USUGE

Saint-Usuge, le 28 septembre 2023

Monsieur le Président de Bresse Louhannaise Intecom' Service Aménagement du Territoire 1 place Saint-Jean 71500 LOUHANS

Affaire suivie par : Florian DERIBLE

Objet : Plan de Mobilité Simplifié de Bresse Louhannaise Intercom' – Avis du conseil municipal

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Plan de Mobilité Simplifié prescrit par notre communauté de Communes, j'ai soumis au conseil municipal le projet du Plan des Mobilités pour avis.

Je vous informe que le conseil municipal a émis un avis favorable au plan d'action.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

e Maire

idier LAURENCY

Reçu en préfecture le 19/09/2023 **5**2**1** (Se Publié le 19/09/2023 Envoyé en préfecture le 19/09/2023 ID: 071-217104892-20230914-DE202335-DE

CONSEIL DELIB П MUNICIPAL ATION

Séance du 14/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 13

Présents: 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation 05/09/2023

Date d'affichage 05/09/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 751 5015Y

et publication du

191.09 123

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FAVETTE BRUNO.

Etaient présents:

M. BERGER Laurent, Mme BESSON Marianne, Mme BOISSOT Agnès, M. BOURBON Arnaud, M. COLIN David, M. FAVETTE BRUNO, Mme LEDOUX Angélique, Mme MONIN Nelly, M. PARIZET Michel, M. POISSENOT Cédric, M. VITTOZ Stéphane, M. VOIRET Michel

Procuration(s):

Etai(ent) absent(s): M. GRAPIN Louis

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BESSON Marianne

Numéro interne de l'acte : DE-2023-35

Objet : Approbation du plan de mobilité simplifié BLI

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le plan de mobilité simplifié élaboré par Bresse Louhannaise Intercom' le 22 juin 2022, arrêté par délibération du conseil communautaire du 12 juillet dernier.

Ce plan de mobilité simplifié doit être soumis pour avis à la demande de Bresse Louhannaise Intercom'

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 12 voix pour,

APPROUVE le plan de mobilité simplifié soumis pour avis à la demande de Bresse Louhannaise Intercom'.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Fait à ST VINCENT EN BRESSE Pour extrait certifié conforme Ont signé au registre les membres Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. présents

Le Maire

MAIRIE DE

SAINTE-CROIX-EN-BRESSE 71470

Sainte-Croix-en-Bresse, le 16 octobre 2023



Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

1, Place Saint Jean

71500 LOUHANS

Monsieur le Président,

Le conseil municipal de la commune de Sainte-Croix-en-Bresse, lors de la séance du 13 octobre 2023, a émis un avis très réservé sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié transmis le 5 septembre dernier. En effet, le conseil municipal a relevé les points suivants et qui doivent être analysés avant l'arrêt définitif de ce plan :

- Les données de la population présentées sont anciennes puisque de 2019 (page 15). Les évolutions de comportement de nos concitoyens ne sont pas prises en compte. L'arrivée des urbains de nos communes rurales depuis le Covid n'est pas identifiée.
- La commune de Sainte-Croix-en-Bresse n'est pas citée comme centre local d'équipements (page 20) bien qu'il existe l'Espace France Service, l'Agence Postale, une Boucherie, une épicerie Proxi, une bar restaurant, une minoterie et un espace muséographique.
- Aucune analyse sur le temps de trajet en fonction des différentes utilisations d'outils de mobilité. On pourrait demander aux gens pourquoi ils ont fait le choix de la voiture, malgré tous les coûts que cela leur occasionne. L'analyse des coûts (pour les ménages, pour la collectivité et pour l'environnement) n'est pas abordée.
- L'usage de la voiture est considéré comme uniquement professionnel. L'idée que des usagers puissent amener des enfants à l'école en chemin vers leur travail n'est pas effleurée. D'autre part, le diagnostic ne fait pas apparaître les trajets entre les écoles d'un même RPI et des actions qui pourraient en découler.
- L'analyse des accidents est incomplète, aucun chiffre sur la part des 2 roues ou des personnes âgées, sur les causes des accidents, sur quel type de trajet (domicile-travail, balade.). Les données sur l'A39 n'apportent rien....

- Le diagnostic ne donne aucun élément sur les vols de vélos sur le territoire notamment avec des vélos chers et les vélos électriques, ni sur les 2 roues en général.
- Le trafic poids lourds est mentionné à 4 reprises dans le document p7 pour dire qu'il faut réguler leur trafic et diminuer leurs nuisances, p 8 pour le répéter mot pour mot, p 21 pour indiquer que le trafic poids lourds va augmenter, et p 43 pour s'alarmer que l'intensité du trafic poids lourds soit une faiblesse pour un plan d'accroissement de l'usage du vélo Quelle action peut mettre en place la CCBLI sur ce thème ?
- Aucune donnée pour les déplacements dans un but administratif, alors que des personnes sans emploi ou retraitée sont contraintes de se déplacer pour faire des démarches qu'elles ne peuvent faire depuis chez elles.
- Le diagnostic ne cite pas le transport organisé par Renault Trucks de Louhans à Bourg-En -Bresse, alors que des personnes ne travaillant pas chez Renault Trucks pourraient utiliser ce bus.
- Le diagnostic cité également de nombreux passage à niveau sur le territoire, qu'en estil vraiment et sont-ils un danger.
- Le télétravail s'est accentué depuis le Covid et cette pratique est restée, quelle incidence sur les déplacements ?
- Le rapport cite l'action du SYDESL pour la mise en place de bornes de recharge pour les voitures électriques avec cette rédaction « Jusque fin 2020, la recharge sera entièrement gratuite pour les usagers. Pour déployer l'ensemble des bornes en Saône-et-Loire, le SYDESL a sollicité des fonds européens FEDER. ». Nous sommes fin 2023, la situation a évoluée, il serait souhaitable de mettre à jour le document.
- Le plan prévoit la construction de nombreuses pistes cyclables qui engendreront des surfaces dénaturalisées, ce qui est contraire à la politique actuelle déployée par le ZAN.
- Dans la synthèse, le coût de la mise en œuvre des actions n'est pas complet, y compris pour celles mentionnées comme prioritaires.

Dans l'attente d'une prise en compte de ces remarques, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Le maire,

Joël CULAS

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

ID: 071-217103001-20230919-2023_74-DE

Département de Saône-et-Loire Arrondissement de Louhans Canton de Cuiseaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MIROIR Séance du 19 septembre 2023

Date de convocation: 14/09/2023 Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: 7

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal du MIROIR s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe CAUZARD

Etaient présents: M. Philippe CAUZARD, M. Éric BOULLY, Mme Aurélie DJENAIEH, Mme Stéphanie JACOB, M. Emilien MICHEL, M. Romain RODOT et Mme Virginie SIMONIN.

Étaient excusés: Mme Cindy COLLAS, Mme Sylvette GAUTHIER, M. Bernard GAUTHIER et M. Cédric PHEULPIN.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie DJENAIEH

N° 2023 – 74 OBJET : Plan de mobilité Simplifié

L aloi n°2019-1428 dite Loi d'Orientation des Mobilités a défini l'Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale en redistribuant les compétences en matière de mobilité entre la Région et les EPCI. La communauté de comme Bresse Louhannaise Intercom' (BLI) est donc Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial et les trente communes qui la compose.

Par ce fait elle peut mettre en œuvre volontairement un Plan de Mobilité Simplifié afin d'âtre au plus proche des besoins du territoire en termes de mobilité.

Par délibération du 22 juin 2022, BLI a prescrit l'élaboration du Plan Mobilité Simplifié qui permet de préciser la stratégie du territoire en matière de mobilité et de définir un plan d'actions sur une vision à long terme pour améliorer la mobilité des habitants et salariés de son territoire, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Après la réalisation d'un diagnostic, de scénarii présentés lors de la Conférence des Maires le 10 mai dernier, de deux ateliers de concertation portant sur les orientations du Plan Mobilité Simplifié. des actions à mettre en œuvre et leur priorisation, le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été construit et articulé autour de 4 grandes orientations stratégiques et d'un plan d'actions divisé en 11 fiches actions:

- Aménager l'espace public et sécuriser les déplacements de tous les publics
- Manager et animer la mobilité auprès des différents publics BLI
- Connecter les territoires voisins, vecteur de déplacement à l'échelle de BLI
- Questionner l'avenir de la voiture individuelle et sa décarbonisation

Afin d'arrêter le projet de Plan de Mobilité Simplifié, il doit être soumis entre autres à l'avis des communes de BLI puis soumis à une procédure de participation du public dans les conditions prévues à l'alinéa II de l'article 123-19-1 du Code de l'environnement.

Il sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis avant d'être définitivement approuvé par délibération du Conseil Communautaire de BLI et mis en œuvre progressivement à compter de 2024

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID: 071-217103001-20230919-2023_74-DE

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, **APRES** en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE sur** le projet de Plan de Mobilité Simplifié proposé par Bresse Louhannaise Intercom';
- AUTORISE M. Le Maire à signer tout document y afférent

Pour copie certifiée conforme, Le Maire

Objet : La ligne Bourg -Dijon

Corps du message :

(3 km. de la gare de Louhans et je ne prends plus le train qu'à Tournus pour mes voyages : Lyon, Lausanne, Valence Tours, Toulouse, et même Chambéry car devant l'absence quasi totale de correspondances sur cette malheureuse ligne totalement oubliée par la Région (pourtant plutôt socialiste ...) je renonce à utiliser la gare de Louhans où il n'y a même plus de guichet. Que ferai-je lorsque je ne pourrai plus conduire 30 mn. pour aller à Tournus ? Et que dire du scandale de l'autocar entre Seurre et Bourg qui empêche des personnes âgées d'utiliser cette ligne par crainte de cette maudite correspondance "obligée" ? Il n'y a pas de mot pour qualifier l'attitude de la Région vis à vis de cette ligne. Souci de la mobilité ? Laissez-moi rire (jaune).

--

Cet e-mail a été envoyé via le formulaire de contact de CC Bresse Louhannaise Intercom' (https://www.bresselouhannaiseintercom.fr)

Envoyé : mardi 7 novembre 2023 10:56 À : Contact <contact@blintercom.fr>

Objet : Avis sur le plan de mobilité simplifié

Bonjour

Je vous remercie pour la publication de ce rapport très intéressant .

Je me permet de vous contacter pour vous faire par d'un retour d'expérience / remarque.

Ma belle fille est scolarisée au lycée le Mancy à lons le saunier.

Elle prend tout les vendredis le train entre lons le saunier et cousance/ st amour . Mais lors de l'arrivée du train aucun transport en commun n'est mis à disposition de ces gares pour rejoindre le miroir.

Ma remarque est la suivante , je trouve dommage qu'aucun transport en commun ne soit mis en place au départ de cousance ou st amour pour desservir les villages qui se trouvent à côté . Cela pénalise l'autonomie des jeunes ou jeunes actif .

Je reste à votre disposition pour en discuter Cordialement Je viens en réponse après notre échange téléphonique, Jai regarder avec attention votre simplification du BLI

Jai quelques idées à vous soumetrent pour améliorer le quotidien des usagés et des personnes à mobilité réduites.

Mettre quatres places pour le handicaps sur le parking derrière la pharmacie Guichard ou la maison compagnon avait un dépôt de graines .

Pour faciliter les personnes à mobilité réduite qui se rendent sous les arcades pour faires leurs courses

Ci cela est possible faire un grand parking en dehors de Louhans pour faire stationner toutes les voitures qui se rendent aux marchés surtout l'été et mettre en places un service de navettes pour se rendre aux marché

Cela réduira beaucoup le trafic routier et les accidents de circulations pour les piétons.

Pour tout les autres domaines , beaucoup de choses à dires et à partager , pour trouver une solution pérenne pour chaque problème rencontrer .

Je suis à votre entière disposition ,pour tout entretien ou convocation de votre part pour partager nos compétences et partager des idées qui feront avancer le BLI

Bonjour

j'ai lu avec intérêt ce plan de mobilité pour notre territoire.

J'habite le Fay, plus précisément dans le hameau des Grués, une impasse vers les Maitres Camps, le long de la départementale Lons-Louhans. Je me déplace à vélo quotidiennement pour mon trajet domicile-travail (Louhans, rue du Jura). Cela fait des années que je me déplace à vélo dans des grandes villes (Paris, Lyon, Grenoble). Je peux donc qualifier de bonne ma connaissance du déplacement à vélo. Je ne parlerai que de mon expérience, ne connaissant pas suffisamment le territoire pour commenter toutes les propositions d'aménagement.

Je vis avec mon conjoint qui utilise notre unique véhicule pour son activité d'élagage et nous avons 2 enfants scolarisés à Montcony et au collège de Louhans.

- itinéraires de liaison entre les bourgs et la voie verte: c'est une excellente initiative, surtout pour que les habitants des centre-bourgs puissent relier la voie verte, mais aussi les écoliers, lors d'activités vélo. Néanmoins, compte tenu de l'habitat dispersé dans de nombreux petits hameaux, ça restera inévitable de devoir rouler sur les départementales pendant quelques centaines de mètres voire quelques kilomètres avant de pouvoir rejoindre un itinéraire plus sécurisé (piste ou voie partagée de faible trafic).

Au minimum un marquage au sol pour montrer que le cycliste a une place sur la voirie est indispensable (type "chevrons + vélo" dessinés au sol).

- pour avoir emprunté la route Louhans-Montcony, apparaissant comme boucle cyclo-touristique sur le plan proposé je m'interroge sur ce qualificatif. Cet itinéraire sans aucun aménagement ni marquage est presque aussi dangereux que les départementales car la chaussée est plus étroite, rendant les dépassements plus aléatoires. J'attire donc votre attention sur ces tronçons à trafic assez denses aux heures de pointe et peut-être sous-estimés en terme de danger pour le cycliste.

- Urbains d'origine, nous avions sous-estimé les déplacements liés aux enfants en milieu rural. On parle des transports scolaires mais les activités extra-scolaires génèrent elles aussi beaucoup de déplacement. Les trajets longs et dangereux à vélo sont "acceptables" pour des adultes mais pas pour des enfants. Le transport en commun est une des seules alternatives pour l'autonomie des jeunes. Or, l'offre sur notre territoire est complètement inadaptée. Je ne vois pas de propositions pour cela dans ce plan de mobilité.
- enfin, pour parler de la marche à pied (dans un cadre "loisirs" ou de déplacements de proximité comme pour se rendre chez des amis ou aux arrêts de bus pour les transports scolaires), j'ai pu constater que de nombreux chemins existent sur les cartes IGN au 1:25000e mais sont inexistants en réalité (privatisés, "grignotés" par les champs, embroussaillés,...) Une réfection de tout ce maillage de chemins est-il également à l'étude?

Comme présenté en introduction du document, notre territoire se prête à merveille au déplacement doux dans une nature préservée, avec peu de relief. Je suis avec intérêt ces travaux et participerai volontiers si vous avez besoins d'usagers pour promouvoir ces déplacements.

Bonjour

Dans le cadre de la consultation publique sur la mobilité dans l'intercommunalité Louhannaise, j'apporte ma contribution en tant qu usager du train régulier sur la ligne bourg en Bresse Dijon. Cette ligne est particulièrement mal desservie notamment le matin.

En 2011 avec le cadencement la ligne a été fortement dégradée et beaucoup de trains ont été supprimés, trains que j'empruntais, notamment celui de 8 h en gare de mervans qui me permettait de prendre mon travail a 9 H10 . Il a été remplacé par un autocar qui fait perdre beaucoup de temps.

Et ce n'est qu'un exemple. Régulièrement et pendant des mois et depu

Régulièrement et pendant des mois et depuis plusieurs années les rares trains qui circulent sont supprimés en Méridien (midi) prétextant d'hypothétiques travaux qui n'existent pas en réalité, ce prétexte servant uniquement à l aot BG FC pour encore dégrader notre ligne et de délestage pour la plm mais à notre détriment. Nous ne sommes pas des sous citoyens...

Idem pdt les vacances les trains sont supprimés ce n'est pas une ligne scolaire les gens travaillent ... comment fait on ?

il n'y a aucun transport en commun qui permet de

rejoindre la gare de mervans ni d'en revenir.

Sans voiture impossible de se déplacer.

Pas de transport à la demande non plus pour les personnes âgées de type navette à très faible coût pour l'usager n'est proposée dans ce secteur pour rejoindre pierre de Bresse et faire des courses.

Les correspondances des trains avec Dijon pour Paris sont inadaptées tout comme l'autre côté de la ligne avec Bourg en Bresse pour Lyon et Genève .

La gare de St amour devrait être valorisée pour une meilleure transversale avec Besançon et lons le saunier. Les transports mobigo sont inadaptés pour pierre de Bresse. Quasiment pas de desserte ou à des horaires inadaptés pour Dole et pas en correspondance avec les trains au départ de Dole (il n'existe que du transport à la demande à 6 h du matin (pourquoi pas a 4 dh ds nuit pdt qu'on y est ..!)

C'est inadapté, on a parfois besoin de partir le matin ou l'après midi sans l'avoir anticipe 48 h ou 24 h avant Aucune souplesse...

Cordialement